COMMUNE DE MONTREUX

Séance du 7 mai 2014

Présidente	**:**	**Mme**	**Irina GOTE**
Secrétaire	**:**	**Mme**	**Charlotte CHEVALLIER**
Scrutateurs	**:**	**M.**	**Pablo MENZI**
		M.	**Anthony HUYS**
Huissier	**:**	**M.**	**Jean-Michel TALON**

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués ce mercredi 7 mai 2014 à 20 h 00, au Montreux Musique & Convention Centre, Avenue Claude Nobs 5 à Montreux.

L'ordre du jour est le suivant:

0 Préambule

1 Approbation du procès-verbal de la séance du 9 avril 2014

2 Prestation de serment d'un conseiller en remplacement de M. Claudio Mammarella (SOC), démissionnaire

3 Communications du Bureau notamment sur la composition :

3.1 de la commission chargée de la prise en considération ou non de la motion de M. Christophe Privet « L'enfer de la rue du Pont est pourtant pavé de bonnes intentions… » (date de la commission, le mardi 20 mai 2014 à 19 h. 00 à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;

3.2 de la commission chargée de la prise en considération ou non de la motion de M. Christophe Privet « Pour la transparence des rémunérations dans le secteur subventionné montreusien » (date de la commission, le lundi 19 mai 2014 à 19 h. 30 à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;

3.3 de la commission chargée de la prise en considération ou non du postulat de M. Tal Luder « Pour une relocalisation des sculptures de la place du Marché, afin de mieux les mettre en valeur » (date de la commission, le mardi 20 mai 2014 à 19 h. 00 à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;

3.4 de la commission chargée de la prise en considération ou non du postulat de M. Tal Luder « Pour que Freddie cesse de tourner le dos aux Montreusiens à son insu » (date de la commission, le mardi 20

mai 2014 à 19 h. 00 à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

*Vu l'unité de matière, les 2 postulats mentionnés ci-dessus seront confiés à une seule et unique commission.

4 Correspondance

5 Nomination d'un ou une scrutateur/trice en remplacement de Mme Patricia Vouilloz (Les Verts), démissionnaire

6 Communication de la Municipalité

7 Motions, postulats et interpellations déposés

8 Rapports des commissions :

8.1 sur le préavis No12/2014 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 988'500.- au maximum pour l'assainissement des passages à niveau sur les lignes du Montreux Oberland Bernois et de la société de Transports Montreux-Vevey-Riviera, situés sur le territoire de la Commune de Montreux (rapp : M. J.-B. Piemontesi);

8.2 sur le préavis No13/2014 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 18'156'000.- au maximum, sous déduction de la participation des communes de la Riviera et de la subvention du Fonds du sport vaudois, pour la réalisation d'un complexe sportif sur le site de la Saussaz à Chailly (rapp : M. Ch. Bécherraz) ;

8.3 sur le préavis No 14/2014 relatif à l'octroi d'un crédit complémentaire d'entretien du patrimoine d'un montant de Fr. 58'000.- pour le réaménagement des anciens locaux de l'ex-direction des écoles primaires sis au collège Etraz afin d'en permettre l'utilisation par le service PPLS (psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire) (rapp : M. P.-A. Spahn).

9 Préavis de la Municipalité :

9.1 No 15/2014 relatif aux comptes communaux 2013. (Date de la commission des finances, le mercredi 30 avril 2014 à 19 h. 00 à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;

9.2 No 16/2014 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 560'000.- au maximum, sous déduction de subvention et participation à recevoir, pour financer l'assainissement de onze installations de

chauffage de bâtiments communaux ou entretenues par la Commune, afin de les rendre conformes aux normes de l'OPair (ordonnance sur la protection de l'air), aux normes de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) ou de renouveler des installations obsolètes dont la fiabilité ne peut plus être assurée. (Date de la commission, le mardi 13 mai 2014 à 19 h. 00, à la rue du Temple 11 à Montreux) ;

9.3 No 17/2014 relatif à l'adoption des comptes 2013 du Fonds culturel Riviera. (Date de la commission intercommunale, le mardi 6 mai 2014 à 18 h. 30, à la salle du Conseil communal à Corsier).

10 Rapport de la Municipalité

10.1 No 10/2014 relatif à la gestion communale 2013 (date de la séance de la commission de gestion : le lundi 2 juin 2014 à 19 h. 00 à la Villa Mounsey à Montreux) (document sur le site Internet).

11 Développement de motions et de postulats

11.1 Postulat de M. Gilles Marco : « Postulat 5/Equité : demande pour le législatif l'appui de 2 = juriste + avocat comme pour l'exécutif afin de condamner élus + fonctionnaires = Gestion déloyale des intérêts publics + vol par métier » ;

11.2 Postulat de M. Emmanuel Gétaz : « Montreux a-t-il raté le train des grands investissements muséaux vaudois ? ».

12 Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

13 Autres objets s'il y a lieu

---

0 PRÉAMBULE

Mme la Présidente Irina Gote déclare ouverte la séance du Conseil communal du 7 mai 2014 et a le plaisir et l'honneur de saluer l'assemblée. Elle salue également la Municipalité qui assiste à notre séance, et excuse Mme Corinne Martin, Secrétaire municipale, qui est retenue par d'autres obligations ce soir.

Elle salue Mme Corinne Millasson, secrétaire à l'administration générale, les membres du Bureau, notre huissier, les représentants des médias qu'elle remercie de donner de nos débats un écho rigoureux et objectif et le public qui nous fait l'amitié d'assister à nos travaux.

Toujours en préambule, elle tient à signaler la présence, dans le public, du Secrétaire général, M. Lessène et de membres de l'association Vision internationale d'entraide (VIE), qui travaillent dans le domaine de l'intégration sur notre commune. Elle tient également à les remercier pour l'invitation qu'elle a reçue et qu'elle a honorée, en date du 3 avril dernier, pour présenter le fonctionnement de notre Conseil.

L'assemblée a été convoquée dans les délais légaux et tous ont reçu l'ordre du jour ainsi que les documents nécessaires au bon déroulement de notre séance, en application des articles 64 à 66 de notre Règlement.

Mme la Présidente invite celles et ceux qui auraient oublié de signer la liste de présence de venir le faire auprès de l'huissier.

Présence: 78 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence: Mme Patricia Vouilloz, MM. Alain Borlat, Julien Chevalley, Joseph Filippone, Francis Gonzalez, Kevin Grau, Bernard Gret, Patrick Grognuz, Yann Krebs, Daniel Manzini, Aurelio d'Alba Mastropaolo, Christophe Privet, Quentin Schärer, Bernard Schmid, Jean-Pierre Schmid, Heinz Schoeneich, Raphaël Tanner, Enzo Verme, Christian Vernier.

N'ont pas fait excuser leur absence: MM. Mario Di Sessa, Charles Meichtry, Jean Daniel Rochat.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 AVRIL 2014

La discussion est ouverte.

Demande de correction de M. Patrick Aubort : à la page 10, 11ème paragraphe, il faut lire : « A 45km/h ils sont seulement sur la route et ont des plaques ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Le procès-verbal tel que modifié est accepté à l'unanimité.

Mme la Présidente remercie votre secrétaire.

2. PRESTATION DE SERMENT D'UN CONSEILLER EN REMPLACEMENT DE M. CLAUDIO MAMMARELLA (SOC), DÉMISSIONNAIRE

M. Claudio Mammarella a envoyé une lettre de démission, et Mme la Présidente en donnera lecture au point 4 de l'ordre du jour « Correspondance ».

Les membres du Bureau ont tenu séance à 19h15 ce jour et ont vérifié l'éligibilité de M. Saseenthiran Vairavanathar viennent-ensuite sur la liste Socialiste.

M. Saseenthiran Vairavanathar est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

Mme la Présidente félicite M. Saseenthiran Vairavanathar pour son élection. Elle lui remet le diplôme de Conseiller, un exemplaire du Règlement du Conseil, le livre du Conseil communal ainsi que le DVD du 50ème anniversaire de la Commune de Montreux.

Applaudissements de l'assemblée.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION :

3.1 de la commission chargée de la prise en considération ou non de la motion de M. Christophe Privet « L'enfer de la rue du Pont est pourtant pavé de bonnes intentions… » (date de la commission, le mardi 20 mai 2014 à 19 h. 00 à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera la prise en considération ou non de cette motion :

Présidence des Verts : M. Olivier Blanc
Membres : Mme Carolanne Feissli, MM. Patrick Aubort, Felice Calvo, Florian Despond, Jean-Marc Forclaz, Mario Gori, Yanick Hess, Pablo Menzi, Christophe Privet.

3.2 de la commission chargée de la prise en considération ou non de la motion de M. Christophe Privet « Pour la transparence des rémunérations dans le secteur subventionné montreusien » (date de la commission, le lundi 19 mai 2014 à 19 h. 30 à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera la prise en considération ou non de cette motion :

Présidence UDC : M. Christian Gaignat
Membres : Mmes Charlotte Chevallier, Carolanne Feissli, MM. Claude Pascal Gay, Rolf Gosewinkel, Alain Imhof, Yann Krebs, Yves Laurent Kundert, Gian Franco La Rosa, Christophe Privet.

3.3 de la commission chargée de la prise en considération ou non du postulat de M. Tal Luder « Pour une relocalisation des sculptures de la place du Marché, afin de mieux les mettre en valeur » (date de la commission, le mardi 20 mai 2014 à 19 h. 00 à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera la prise en considération ou non de ce postulat :

Présidence SOC : M. Michel Zulauf
Membres : Mme Juliane Baumann, MM. Stéphane Barbey, Yves Cornaro, Yves Depallens, Olivier Gfeller, Denis Golaz, Michel Granato, Tal Luder, Pierre-André Spahn.

Suite à la demande du Conseil, cet objet sera traité par la même commission que le point 3.4 de l'ordre du jour.

3.4 de la commission chargée de la prise en considération ou non du postulat de M. Tal Luder « Pour que Freddie cesse de tourner le dos aux Montreusiens à son insu » (date de la commission, le mardi 20 mai 2014 à 19 h. 00 à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera la prise en considération ou non de ce postulat :

Présidence SOC : M. Michel Zulauf
Membres : Mme Juliane Baumann, MM. Stéphane Barbey, Yves Cornaro, Yves Depallens, Olivier Gfeller, Denis Golaz, Michel Granato, Tal Luder, Pierre-André Spahn.

4. CORRESPONDANCE

Mme la Présidente Irina Gote a reçu six courriers au titre de Présidente du Conseil.

Il s'agit de 4 lettres de démission, d'un courrier d'un habitant concernant les pavés de la Rue du Pont aux Planches et un courrier de Monsieur le Conseiller Gilles Marco.

Le premier courrier émane de M. Claudio Mammarella (soc). Mme la Présidente en donne lecture. Ce courrier sera joint au procès-verbal de cette séance (Annexe 1). Le Conseiller élu en remplacement de M. Mammarella vient d'être assermenté.

Le deuxième émane de Mme Patricia Vouilloz du groupe des Verts. Mme la Présidente en donne lecture. Ce courrier sera joint au procès-verbal de cette séance (Annexe 2). Une Conseillère ou un Conseiller sera assermenté au prochain Conseil en remplacement de Mme Vouilloz.

Le troisième provient de M. Aurelio d'Alba Mastropaolo du groupe des Verts. Mme la Présidente en donne lecture. Ce courrier sera joint au procès-verbal de cette séance (Annexe 3). Une Conseillère ou un Conseiller sera assermenté au prochain Conseil en remplacement de M. Mastropaolo.

Le quatrième émane de M. Rapahël Tanner (UDC). Mme la Présidente en donne lecture. Ce courrier sera joint au procès-verbal de cette séance (Annexe 4). Une Conseillère ou un Conseiller sera assermenté au prochain Conseil en remplacement de M. Raphaël Tanner.

Le cinquième courrier émane de M. Georges Linsig et concerne la Rue du Pont. Mme la Présidente donne lecture de la lettre d'accompagnement et fera parvenir aux membres de la Commission ad hoc, qui se penchera sur le postulat de M. Christophe Privet sur ce sujet, l'analyse de M. Georges Linsig sur la Rue du Pont, comme demandé par ce dernier. (Annexe 5)

Le sixième courrier émane de M. Gilles Marco et a pour titre « Plainte contre Laurent Wehrli ». Mme la Présidente ne va pas en donner lecture, car ce courrier contient un certain nombre d'éléments qui peuvent être jugés comme calomnieux, mais ce courrier sera consigné au greffe, et chaque Conseillère et Conseiller pourra le consulter au greffe s'il le souhaite.

5. NOMINATION D'UN OU D'UNE SCRUTATEUR/TRICE EN REMPLACEMENT DE MME PATRICIA VOUILLOZ (LES VERTS), DÉMISSIONNAIRE

Mme la Présidente Irina Gote donne la parole à M. Florian Chiaradia, Président du groupe des Verts.

Au nom du groupe des Verts, M. Florian Chiaradia a le plaisir de proposer la candidature de M. Christian Allenbach.

Il n'y a pas d'autre candidature.

M. Christian Allenbach est élu à la fonction de scrutateur, à main levée, à l'unanimité moins 3 abstentions.

Applaudissements de l'assemblée et Mme la Présidente Irina Gote félicite M. Christian Allenbach pour son élection.

6. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

Il n'y avait pas de communication écrite dans l'enveloppe. Toutefois, nous avons reçu des communications par courriel de la part de la Municipalité, notamment sur les comptes 2013.

Il n'y a pas d'autres communications.

7. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

Pas de motion, mais trois postulats et trois interpellations ont été déposés sur le bureau de Mme la Présidente.

Le premier postulat, déposé par M. Bassam Degerab, s'intitule : « Incitons nos jeunes à se familiariser avec les rouages de la gestion des affaires communales en organisant un Conseil communal des jeunes une fois par année ».

Le deuxième postulat, déposé par M. Gilles Marco, a pour titre : Postulat 6 « Demande de l'application de la Loi fédérale sur le principe de la transparence dans l'administration : Qui peut justifier que plus de 40 millions sont investis en salaires pour seulement 400 fonctionnaires ? Qui peut justifier que seulement 50 millions sont investis en projets pour les autres 25'000 habitants ? Qui peut justifier que près de 50 millions sont investis pour un nombre inconnu d'inscrits sociaux ? Requête qu'une récapitulation mensuelle des dépenses communales soit visible sur Internet».

Le troisième postulat, déposé par M. Emmanuel Gétaz, a pour titre : « Pour un poste de police au centre de Montreux ».

Ces postulats seront développés lors du prochain Conseil.

Les trois interpellations seront développées au point 12 de l'ordre du jour.

8. RAPPORTS DES COMMISSIONS :

8.1 sur le préavis No12/2014 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 988'500.- au maximum pour l'assainissement des passages à niveau sur les lignes du Montreux Oberland Bernois et de la société de Transports Montreux-Vevey-Riviera, situés sur le territoire de la Commune de Montreux (rapp : M. J.-B. Piemontesi);

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion générale est ouverte.

M. Alexandre Staeger déclare qu'il voit, en page 4 du rapport, que la commission a reçu une information après la séance, selon laquelle la sécurisation du passage à niveau dont il est question, soit celui du sentier de Jolimont, coûterait à peu près Fr. 500'000.-. Il aurait souhaité quand même avoir quelques précisions sur ce montant qui lui semble assez élevé, pour sécuriser un passage à niveau.

Visiblement ce montant a été communiqué par le MOB, mais il ne sait pas s'il serait possible d'avoir plus de précisions sur ce montant. Est-ce un montant forfaitaire ? Est-ce un montant selon estimation ou selon soumission rentrée ? Est-il différent pour chaque passage à niveau ?

Ce sont des questions auxquelles la commission aurait pu avoir des réponses le jour où elle a siégé.

M. le Municipal Christian Neukomm répond que lors de la commission, puisque le débat s'était quand même focalisé sur ce passage à niveau, les estimations de premier jet que le Service des travaux publics avait pu donner à la commission faisaient état d'environ Fr. 300'000.-, ce qui est une estimation à la louche. Suite à un certain nombre de demandes des commissaires, la Municipalité a donc directement interpellé le MOB, pour leur demander une estimation un peu plus précise, et elle a reçu un courrier daté du 22 avril, relativement précis, dont M. Christian Neukomm peut donner lecture ou éventuellement une copie. Ce courrier fait état effectivement d'un montant de Fr. 450'000.- hors taxes, sans précision aucune sur la ventilation des montants affectés, que ce soit du génie civil ou des infrastructures.

M. le Municipal Christian Neukomm n'a malheureusement pas d'autres informations. On part du principe que la somme est relativement importante. Hormis le côté financier, quand bien même la Municipalité souhaitait réhabiliter ce passage, au même titre que le Conseil communal, il y avait de très fortes chances, que l'OFT, malgré tout, refuse cette transformation.

Ce sont les seules informations que M. le Municipal Christian Neukomm peut donner à ce stade-là. Si un détail est souhaité il faudrait que la Municipalité écrive au MOB pour leur demander un détail comptable, soumission rentrée ou non. Il précise, pour information : une soumission rentrée peut être estimée à plus ou moins 20%. On est donc entre Fr. 360'000.- et un petit peu plus que Fr. 450'000.-.

La discussion continue.

M. Michel Bongard remercie la commission pour son rapport qui montre que les commissaires ont pris connaissance des lieux.

Il constate aussi et il l'avait déjà dit, que la Municipalité s'est préoccupée du maintien d'un maximum de passages à niveau, révélant ainsi sa volonté de maintenir des itinéraires piétonniers au centre de Montreux, et qu'ils soient fonctionnels.

Cependant il est prévu de supprimer le sentier de Jolimont, dont on vient de parler et son passage à niveau, alors que ce sentier offre, entre la rue de l'Ancien-Stand et la route des Colondalles, un raccourci aux piétons. M. Bongard regrette vivement que cette liaison pédestre, certes assez courte, doive disparaître, car elle fait partie d'un maillage, un maillage exceptionnel de chemins piétonniers qui desservent les hauts de la ville.

Il y a fort longtemps, lorsque le MOB s'est installé, il a pu prendre place dans les hauts de la ville, à la condition d'aménager un peu partout des passages à niveau pour ne pas interrompre le réseau de la circulation pédestre de l'époque, les voitures n'existaient pas encore ou il y en avait peu.

Aujourd'hui la mobilité douce est considérée comme aussi importante que celle en voiture. A Montreux, les déplacements à pied sont possibles dans de bonnes conditions, grâce à un réseau de chemins qui a perduré et malgré une topographie qui

est pentue. Ce patrimoine doit être conservé. Rétablir des chemins supprimés nécessitera des investissements conséquents, un jour ou l'autre.

M. Michel Bongard propose que l'on investisse aujourd'hui des moyens pour les conserver, surtout ceux qui sont proches de la ville, dont le sentier de Jolimont. Pour le coût à prévoir, il se base sur le montant figurant dans le rapport de la commission et il dépose un amendement aux conclusions du préavis, au point 2.

Il donne lecture de ce point 2 bis, nouveau :

« D'allouer à la Municipalité un montant de Fr. 450'000.- au maximum – montant qui a été communiqué tout à l'heure et qui figure dans le rapport de la commission - pour le maintien du sentier de Jolimont entre la rue de l'Ancien-Stand et la route des Colondalles et l'équipement du passage à niveau, ceci à comptabiliser au bilan dans le compte 9141.14xx « Ouvrages de génie civil et d'assainissement à amortir ». Le montant budgété de Fr. 5'000.- est porté en diminution du montant total.

A noter, qu'en cas d'acceptation de cet amendement, le montant figurant à la conclusion no 2, soit le total du préavis prévu à la charge de notre commune qu'il faut diminuer du montant de Fr. 5'000.-, puisque la remise de suppression du chemin à charge de la commune n'aura pas lieu, mais il faut rajouter Fr. 450'000.- pour réaliser la sécurisation, à ce moment-là le montant du préavis atteindrait le total de Fr. 1'433'500.-.

M. Michel Bongard passe à un autre point de ce préavis. Il s'agit cette fois-ci, dans les hauts de Chernex, du remplacement du passage à niveau du sentier du Craux par un passage sous-voie. Cette mesure lui paraît complètement injustifiée.

La mesure de sécurisation devrait être plutôt un déplacement d'une vingtaine de mètres vers l'amont et la mise en place d'une signalisation adéquate. La création d'un passage sous-voie paraît tout à fait incongrue pour atteindre une prairie dont l'accès, pour les besoins de l'exploitation agricole est de toute façon prévu à la broussaille, puisque l'agriculteur aura une clé pour pouvoir s'y rendre.

Le coût total de la construction reviendrait, selon le préavis, à Fr. 325'000.-, dont 97'500.- à la charge de la commune. La mise en place d'une signalisation devrait revenir à un montant proche de celui évalué pour Jolimont, à savoir Fr. 450'000.-. En soustrayant le montant budgété dans le préavis pour le tunnel, la différence serait de Fr. 175'000.-.

M. Michel Bongard dépose donc un 2ème amendement à la conclusion 2, soit :

« D'allouer à la Municipalité un montant de Fr. 450'000.- au maximum, pour le déplacement vers l'amont et la sécurisation du passage à niveau du sentier du Craux à Chernex à comptabiliser au bilan dans le compte 9141.14xx « Ouvrages de génie civil et d'assainissement à amortir ».

Le montant de la conclusion no 2 augmente ainsi également de Fr. 352'500.-. Là M. Bongard a simplement soustrait le montant à prévoir, ce qui donne Fr. 450'000.-, montant prévu dans le préavis, diminué de Fr. 97'500.-. Dans ce cas-là, le montant total du préavis, augmenté de ce 2ème amendement, atteindrait le montant de Fr. 1'341'000.-.

Si les deux amendements passent, le montant initial de Fr. 988'500.- se verra augmenté de Fr. 797'500.-.

Monsieur le Conseiller Bongard dépose par écrit sur le Bureau de la Présidente, les deux amendements.

Mme la Présidente décide de continuer la discussion générale. Lorsque la discussion sera ouverte sur les deux amendements de M. Michel Bongard, au point 2 des conclusions, elle en redonnera lecture.

M. Jean-Marc Forclaz déclare ses intérêts, il est membre de la Direction du MOB, et le dicastère des passages à niveau est pour l'instant de son ressort, donc il connaît assez bien le dossier.

Il s'exprime ici afin de donner une explication à M. Alexandre Staeger au niveau de la somme, et ce n'est pas le Conseil communal qui s'exprime, mais il le fait parce qu'il y avait une question sur le coût du passage à niveau. Il sera concis et bref.

Un passage à niveau ne peut pas être considéré comme une entité isolée. A Jolimont on est à 60 mètres des Vuarennes, cela veut dire que si l'on crée un 2ème passage à niveau à Jolimont, on est d'une part obligé d'y mettre des barrières pour des questions de sécurité, ceci est lié au fait que les trains s'arrêtent aux Vuarennes, qu'il y a des temps d'enclenchement de fermeture de barrières qui sont extrêmement réglementés, donc le fait d'imaginer un passage à niveau à Jolimont remettrait en cause les installations de sécurité de celui des Vuarennes, ce qui explique le montant extrêmement élevé.

Les passages à niveau sont extrêmement chers. Cela a l'air de n'être que deux barrières et deux feux, mais c'est beaucoup plus complexe que cela, ce qui explique les montants extrêmement élevés. Donc un passage à niveau à 60 mètres d'un autre implique une refonte des installations de sécurité dans toute la zone, y compris 300 à 400 mètres en amont ou en aval, parce que le train doit avoir des signalisations qui lui signalent le passage à niveau.

M. Jean-Marc Forclaz en reste là pour ne pas être trop technique. Si quelqu'un veut en savoir plus il est à disposition après le Conseil.

La discussion générale est toujours ouverte. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme la Présidente donne lecture du 1er amendement de M. Michel Bongard, au point 2 des conclusions, il s'agit de créer un point 2 bis nouveau, qui aurait la teneur suivante :

« D'allouer à la Municipalité un montant de Fr. 450'000.- au maximum pour le maintien du sentier de Jolimont entre la rue de l'Ancien-Stand et la route des Colondalles et l'équipement du passage à niveau, à comptabiliser au bilan dans le compte 9141.14xx « Ouvrages de génie civil et d'assainissement à amortir. Le montant budgété de Fr. 5'000.- est porté en diminution du montant total ».

A noter, qu'en cas d'acceptation de cet amendement, le montant figurant à la conclusion no 2, devrait être modifié, donc moins Fr. 5'000.- et ajout de Fr. 450'000.-, le montant total du préavis serait ainsi de Fr. 1'433'500.-.

La discussion est ouverte sur ce 1er amendement. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe au vote sur cet amendement.

Le Conseil communal de Montreux refuse à la majorité l'amendement no 1.

Mme la Présidente donne lecture du 2ème amendement de M. Michel Bongard, qui propose un point 2 bis bis, par rapport au passage à niveau du sentier du Craux :

« D'allouer à la Municipalité un montant de Fr. 450'000.- au maximum, pour le déplacement vers l'amont et la sécurisation du passage à niveau du sentier du Craux à Chernex à comptabiliser au bilan dans le compte 9141.14xx « Ouvrages de génie civil et d'assainissement à amortir ».

Le montant final de la conclusion no 2 atteindrait donc le montant de Fr. 1'341'000.-.

La discussion est ouverte sur ce 2ème amendement. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe au vote sur ce 2ème amendement.

Le Conseil communal de Montreux refuse à la majorité l'amendement no 2.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Jean-Baptiste Piemontesi, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

C'est par 9 oui, 0 non et 1 abstention que la commission vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No12/2014 de la Municipalité du 21 mars 2014 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 988'500.- au maximum pour l'assainissement des passages à niveau sur les lignes du Montreux Oberland Bernois et de la société des Transports Montreux-Vevey-Riviera, situés sur le territoire de la Commune de Montreux,

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à participer financièrement aux travaux relatifs à l'assainissement des passages à niveau sur les lignes du Montreux Oberland Bernois et de la société des Transports Montreux-Vevey-Riviera, situés sur le territoire de la Commune de Montreux ;

2. de lui allouer à cet effet, tenant compte de la prise en charge du MOB, un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 988'500.- TTC au maximum, à comptabiliser au bilan dans le compte 9141.14xx "Ouvrages de génie civil et d'assainissement à amortir" et incluant le montant dépensé dans le compte d'attente No 9139.046 ;

3 De couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde du financement ;

4. d'amortir cet investissement par le compte de fonctionnement 180.3311 sur une période de 30 ans au maximum ;

5. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes ou conventions en rapport à cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à une très large majorité.

8.2 sur le préavis No13/2014 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 18'156'000.- au maximum, sous déduction de la participation des communes de la Riviera et de la subvention du Fonds du sport vaudois, pour la réalisation d'un complexe sportif sur le site de la Saussaz à Chailly (rapp : M. Ch. Bécherraz) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Christian Bécherraz, président de la commission, demande à la Municipalité s'ils ont déjà le résultat du vote de la commune de Veytaux.

M. le Syndic Laurent Wehrli répond que le Conseil communal de Veytaux, dans sa séance de ce lundi, a voté à l'unanimité avec une abstention le préavis régional et c'était la dernière Commune à le voter, et donc il entre en force maintenant sous réserve éventuellement d'un référendum qui serait lancé à Veytaux, acquis au niveau des voix dans les 30 prochains jours, ce qui n'est pas annoncé du tout, et au vu du résultat on peut partir du principe que ce préavis régional va donc maintenant entrer en force.

La discussion générale est ouverte.

M. Emmanuel Gétaz donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Je déposerai un amendement aux conclusions du préavis, qui concerne la surface de panneaux solaires thermiques qui a été prévue et donc en finalité la capacité de ce bâtiment à profiter de l'énergie solaire, pour produire de la chaleur dont ce bâtiment aura fortement besoin.

Quand la commission s'est créée, j'imagine que vous avez surtout essayé de déléguer des gens qui ont des compétences en matière d'exploitation d'un lieu de sport, de circulation, puisqu'il y avait beaucoup de questions liées aussi à la circulation, au parking, etc, et dans le fond on a vu que c'est beaucoup sur les sujets de ce type que la commission a discuté. Il y a eu des propositions qui ont été faites, et la commission a vraiment, selon le rapport en tout cas, et c'est mon impression, beaucoup et bien travaillé.

Elle a relevé néanmoins quelque chose qui paraissait un peu bizarre, c'est que ce grand bâtiment n'aurait « que 12m2 de panneaux solaires thermiques » pour profiter de l'énergie solaire et pour produire de la chaleur.

La réponse qui est dans le rapport, je n'étais pas dans la commission, je ne sais pas si cela a été beaucoup plus développé, mais dans le préavis il n'y a pas non plus de développement sur ce sujet, la réponse a été que grosso modo les 12m2 permettaient de répondre aux normes - puisque maintenant il y a des normes qui disent que l'on

doit utiliser des énergies renouvelables - et que cela produirait environ 25% de la chaleur nécessaire, si j'ai bien compris.

En regardant les plans, j'ai constaté qu'il y aurait, si je ne me trompe pas, 11 salles de douches, avec environ 60 douches, une buvette de 60 places, et puis on l'a noté, pour des raisons de construction, puisque l'on récupère une partie d'un bâtiment ancien, ce bâtiment ne sera pas aux normes Minergie, donc il aura besoin d'un peu plus de production de chaleur que les bâtiments actuels très modernes.

La question des douches notamment, les douches c'est de la production d'eau chaude que l'on gaspille en grande quantité, parce qu'il faut reconnaître que quand on prend une douche on utilise beaucoup d'eau. Cela demande beaucoup de production de calories pour bénéficier de cette douche et cette eau part, et je n'ai pas lu dans le rapport et ni dans le préavis qu'il y avait un système de récupération de chaleur de cette eau. Ceci existe, mais la Municipalité pourra peut-être nous dire si cela existe dans ce projet.

En tout cas une chose est sûre, c'est que ce bâtiment aura besoin de beaucoup d'eau chaude pour les douches. Il aura besoin d'eau chaude aussi évidemment pour la buvette puisqu'il y aura énormément de vaisselle à nettoyer. Vous savez que la vaisselle cela se nettoie dans des machines qui doivent utiliser de l'eau chaude, surtout lorsque l'on est dans des normes pour des lieux publics, et donc tout ceci c'est de la production de chaleur nécessaire à longueur de journée et de soirée, en fonction de l'exploitation. Et puis je l'ai dit le bâtiment n'est pas Minergie, il faudra le chauffer, les vestiaires cela se chauffe, notamment quand il y a des enfants, etc., il faut avoir un certain niveau de température.

Alors moi je m'étonne beaucoup que 12m2 de panneaux solaires thermiques soient l'optimum, en quelque sorte, pour une Cité de l'énergie comme nous voulons l'être, dans ce projet.

A titre personnel, j'utilise exactement le même couplage, panneaux solaires thermiques/pellets, pour chauffer ma maison. Nous sommes quatre dans la maison et nous avons 15m2 de panneaux solaires thermiques et nous utilisons ceci pour produire l'essentiel de l'eau chaude sanitaire, ce qui correspond aux douches et aux besoins de la buvette dans le cas qui nous occupe, 15m2 pour quatre, et nous n'avons jamais eu de problèmes avec des surchauffes de chaudière etc.. En vous citant, par ailleurs, le fait que les systèmes aujourd'hui modernes de production couplés pellets/panneaux solaires thermiques sont adaptés pour régler un certain nombre de choses, notamment le fait que l'eau qui stocke la chaleur puisse monter très haut et ensuite il y a des systèmes d'alarme, des systèmes d'évacuation de la chaleur si nécessaire.

Bref, je pense que dans le cas présent on n'a pas cherché à avoir l'optimum de l'utilisation de l'énergie solaire. Or la Commune, si j'ai bien compris, va être responsable de l'exploitation de ce lieu. Donc elle a tout intérêt à investir au départ pour ensuite diminuer les coûts d'exploitation et il est évident que le pellet n'est pas gratuit, et que tout ce que l'on ne produira pas en chaleur grâce aux panneaux solaires thermiques devra être produit avec du pellet que l'on paiera.

Il y avait un argument qui m'a beaucoup, beaucoup étonné et qui m'a fait penser que le projet n'avait pas été énormément étudié dans ce domaine, c'est le fait que ce lieu,

que l'on va construire pour Fr. 18'000'000.- avec toutes les installations, ne sera utilisé que 9 mois par année.

Or déjà les 9 mois je n'ai pas compris. Il y a 2 mois d'été où on peut croire qu'il y aura moins d'activités, mais le reste du temps je ne vois pas très bien pourquoi ce lieu ne serait pas exploité, ne serait pas utilisé. Il y a toutes sortes d'activités qui sont prévues et je suis persuadé que quand il sera là, et bien il sera d'autant plus demandé.

Si jamais il y a un problème avec ces panneaux solaires en été qui pourraient surchauffer, et bien je vous signale qu'il existe deux solutions techniques. La plus simple c'est que l'on couvre les panneaux solaires, ce n'est pas compliqué à faire si on doit le faire une fois pour deux mois de cessation d'exploitation. Et une autre solution technique, que j'ai mentionnée tout à l'heure, c'est que tous ces système modernes pellets/panneaux solaires thermiques ont des alarmes, des détections de surchauffe, et ont des solutions techniques pour y remédier.

Par conséquent je déposerai un amendement qui dit ceci, et qui sera un point 2bis, je propose que l'on octroie un montant supplémentaire à la Municipalité – indépendamment des Fr. 18'000'000.- et quelques mentionnés déjà dans le préavis – pour optimaliser l'exploitation des panneaux solaires thermiques dans ce projet et il aurait la formulation suivante :

2 bis : « En plus du montant inscrit au point 2, le Conseil communal octroie à la Municipalité un montant maximum de Fr. 100'000.- pour optimaliser la production de chaleur par panneaux solaires thermiques ».

Vous allez me dire pourquoi Fr. 100'000.-, et bien je me suis dit qu'avec les quelques informations que j'ai, et en regardant aussi ce que j'ai fait chez moi, avec Fr. 100'000.- au maximum, j'ai bien mis au maximum, la Commune, sur ce projet en tout cas, pouvait déjà faire quelque chose de très bien, de mieux et de plus écologique que ce qui a été prévu.

La discussion générale continue.

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

En préambule, il est important de vous faire savoir que je vais me concentrer uniquement sur le thème de l'énergie, sur une réflexion de fond et non sur ce projet-là en particulier, donc tout ce qu'a dit M. Emmanuel Gétaz nous le partageons.

Cette démarche est due notamment à la longue discussion que notre groupe a eue suite aux réponses aux questions des 12m2 de panneaux solaires et du chauffage à bois mentionnées dans le rapport.

Nous pensons que ce thème n'a pas été suffisamment élaboré et étudié dans cette proposition alors que nous devrions avoir une vraie politique énergétique aujourd'hui et que toute construction nouvelle sur notre territoire devrait intégrer des principes de cette société à 2000 watts que nous désirons. Du reste, nous participons à cette Campagne européenne Display qui a 3 objectifs :

- engager et responsabiliser chaque citoyen sur ses consommations énergétiques pour les réduire,
- diminuer les émissions de gaz à effet de serre et

- réaliser des économies financières.

Si je reprends le préavis 13/2014, la Commune ne va pas assez loin dans ce domaine. Effectivement, qu'est-ce que 12m2 de panneaux solaires ? M. Emmanuel Gétaz vient de vous en faire la démonstration. Pourquoi, alors que nous produisons des plaquettes, nous mettons des pellets ? Il nous est répondu dans ce rapport qu'une telle installation serait trop volumineuse et s'intégrerait mal. Je suis sûre qu'à l'heure actuelle des solutions existent. Du reste, il est noté que peut-être une solution sera trouvée dans un avenir pas si lointain, laquelle ? Avons-nous étudié un chauffage à distance qui permettrait de distribuer l'énergie ? Ou d'autres solutions. Je ne suis pas une technicienne. L'atelier participatif sur le PDCen du 24 aoûts 2013 offre certainement des pistes intéressantes.

Je ne dis pas que la Municipalité n'a rien fait jusqu'à présent, bien au contraire. Mais il est dommage d'avoir une énergie à disposition telle que le soleil et ne point l'utiliser. Soyons novateurs et proposons une vision ambitieuse de cette société à 2000 watts. Si nous ne donnons pas l'exemple qui le fera à notre place. Il est vrai que cela passe par des investissements conséquents, mais à long terme ne serions-nous pas gagnant à l'heure où l'énergie nucléaire est décriée et les énergies renouvelables plébiscitées ? Ne serions-nous pas gagnant à l'heure où nos besoins en énergie électrique sont élevés ?

Pour le groupe UDC, il était important de souligner encore une fois comme l'énergie aujourd'hui est importante. Ce thème nous tient à cœur.

Je vous remercie pour votre écoute ».

La discussion continue.

M. Patrick Aubort demande à la Municipalité si elle peut lui indiquer la surface de la toiture.

M. le Municipal Alain Feissli répond qu'à la question très précise de M. Patrick Aubort il avoue être bien en peine d'y répondre. C'est une question que l'on aurait pu aborder dans le cade des travaux de la commission, puisque nous disposions à ce moment-là de l'ensemble des plans de détail.

Ceci étant, si la question est quel ratio de toiture est à disposition, en bon vaudois la réponse est qu'il y en a assez.

M. Alain Feissli aimerait revenir rapidement sur quelques éléments particuliers, pour dire que naturellement pour la Municipalité aussi, le thème de l'énergie est un thème important, et c'est un thème sur lequel ils travaillent vraiment au quotidien et dans l'ensemble de leurs approches.

Dans le cas particulier, une des grandes questions qui s'est posée c'était la labellisation de cette construction dans le sens label Minergie. Et force est de constater que l'on réhabilite un bâtiment ancien pour une part, et il y a une partie de construction nouvelle, d'autre part. Or si l'on avait voulu obtenir le label Minergie pour cette réhabilitation et pour l'ensemble du complexe, d'une manière très claire, le jeu n'en valait pas la chandelle, en ce sens que les surcoûts auraient été très importants. Cela a été vu en commission, de mémoire c'était de l'ordre de 30%, par rapport à la partie construite. M. Alain Feissli insiste là-dessus, et non pas sur l'ensemble du projet, par rapport à des gains énergétiques relativement faibles.

Ceci étant, ce n'est pas parce que le complexe ne sera pas labellisé Minergie que l'attention n'y a pas été portée. Quelques éléments constructifs, notamment dans toute la partie évoquée, la partie des vestiaires, la partie buvette, mettent en lumière le fait que ce bâtiment, au travers d'une part de sa double peau béton/bois, la peau extérieure comme on a pu le voir, et respectivement d'une part importante donnée aux vitrages, permettra naturellement l'accumulation ou l'emmagasinement de réflexion de la chaleur.

Le thème qui est soulevé, soit d'une manière générale sur la notion de chauffage plaquettes/pellets, alors oui aujourd'hui nos forêts seraient parfaitement à même de produire du pellet. Or il se trouve que c'est une technologie qui évolue très vite. Il n'y a encore pas si longtemps que cela, c'était encore des grosses machines, des grosses usines qui produisaient du pellet, pour pouvoir le produire d'une manière rationnelle.

Aujourd'hui, il commence à se développer des machines à pellets que M. le Municipal Alain Feissli qualifierait de mobiles, c'est-à-dire des machines qui pourront, dans un avenir relativement court assure-t-on, se déplacer dans les différents lieux de production, les lieux de stockage et finalement permettre de produire, avec une valorisation économique, ce type de produit. Donc quand cela sera-t-il possible, la réponse on ne l'a pas formellement, mais cela reste effectivement un objectif à terme, celui de pouvoir également valoriser la production du bois communal sous cette mise en forme du carburant bois, et semble-t-il que c'est pour bientôt.

Quant à l'utilisation de l'énergie solaire, il y en a naturellement de nombreuses possibilités. On a évoqué la chaleur, M. Alain Feissli y reviendra. Il y a également aujourd'hui la notion du photovoltaïque qui commence à devenir intéressante. Il croit que la Suisse a résolument pris aujourd'hui un tournant énergétique très clair, en tout cas le Conseil fédéral l'a affirmé. Il appartient à nous tous de porter ce souci et d'accompagner les Autorités fédérales dans leur démarche.

Aujourd'hui, dans les réalisations concrètes, on peut citer l'exemple du stade de Chailly, où finalement la couverture a été faite, pour moitié en photovoltaïque, et de mémoire, l'autre moitié est au budget de cette année et sera réalisée dans le courant 2014.

Donc on peut effectivement mettre à disposition ces toitures, même si M. le Municipal Alain Feissli en ignore la surface, pour en faire quelque chose dans le domaine de la valorisation des énergies renouvelables.

Il revient maintenant, d'une manière plus précise, sur l'aspect de l'énergie thermique eau chaude. Effectivement c'est un complexe qui va en employer notamment au travers des douches, mais en ce qui concerne l'aspect buvette beaucoup moins. Il faut savoir par exemple et les professionnels – il y en a quelques uns dans cette salle ce soir – le savent très bien, les lave-vaisselle industriels n'emploient de l'eau neuve que pour le cycle de rinçage et pour le reste ce sont des eaux qui traînent très longtemps à l'intérieur des cuves. Ceci étant, il y a une consommation sur ce complexe qui va être relativement importante au niveau des douches et des sanitaires.

L'objectif, qui est un objectif raisonnable, qui s'inscrit dans une autre ligne de philosophie soit le Standard Bâtiment 2011, que la Municipalité a adopté pour la rénovation de ces différents bâtiments, vise à produire en gros 25% des besoins au travers d'un type d'énergie renouvelable dans le cas présent.

Or il se trouve que ces 25% sont atteints au travers des mesures techniques qui sont proposées. M. Alain Feissli ne les développera pas dans le détail, n'étant pas un technicien chauffagiste.

Par contre, en ce qui concerne la question de l'extension, du retour qu'il a eu des personnes autorisées, il va le vulgariser comme on le lui a vulgarisé, à savoir que naturellement pour le stade, la période où l'on pourrait avoir la plus grosse production d'énergie thermique, c'est la période de juillet et août, et c'est une période où traditionnellement ce type d'infrastructure est très peu utilisé, car il n'y a pas les clubs de foot. C'est là où l'on profite de refaire les terrains, il n'y a pas les scolaires, donc c'est là où l'on a une fréquentation qui est très faible.

Donc mettre cet élément en parallèle de la production aurait conduit, on les a assurés, à avoir une importante surproduction d'énergie thermique au moment où on en a le moins besoin. Pour prendre une autre image, on a dit à M. Alain Feissli que c'était un petit peu comme si l'on mettait des pneus de Ferrari sur une 2 CV, cette dernière restera quand même une 2 CV, donc ce serait parfaitement inutile.

Voilà un petit peu, d'une manière vulgarisée et imagée, ce que M. le Municipal Alain Feissli peut dire à ce stade, comme profane. C'est une question que la Municipalité s'est naturellement posée, et la Municipalité tient surtout à réaffirmer que partout où c'est possible aujourd'hui elle valorise l'énergie, mais en l'occurrence pas seulement l'élément thermique. Il tient encore une fois à assurer le Conseil que ce 25% est aujourd'hui suffisant.

La discussion générale est toujours ouverte.

M. Patrick Aubort déclare qu'effectivement l'on est toujours plus intelligent après la séance de commission et il a bien entendu ses deux collègues précédents. La question que l'on pourrait se poser c'est que s'il ne faut que 12 ou 24m2 de panneaux solaires et que l'on a une toiture de 1000m2 à disposition, c'est finalement un gaspillage de toiture. Donc l'idée, par la suite, et cela pourrait se greffer sur le préavis, ou cela pourrait faire l'objet d'un autre préavis ou d'un postulat qui pourrait être déposé, ce serait d'inciter la Municipalité à prendre contact avec un producteur d'énergie pour lui mettre à disposition des toitures communales importantes, afin de permettre de produire de l'énergie photovoltaïque dans un esprit d'une collaboration public-privé.

Mme la Présidente demande à M. Aubort si c'est le dépôt d'un amendement, ce qui n'est pas le cas.

La discussion générale continue.

M. Emmanuel Gétaz s'est uniquement concentré sur les panneaux solaires thermiques, parce que le photovoltaïque on peut l'installer en tout temps, cela ne pose aucun problème.

Le problème quand on installe un système de chauffage avec du thermique, c'est qu'il faut adapter les choses dès le départ. Ce n'est pas possible, plus tard, de rajouter des panneaux thermiques, parce que si l'on rajoute plus tard des panneaux thermiques, il y a des cuves de stockage de chaleur qui deviennent trop petites et elles surchauffent. Il faut aussi calculer la puissance de la chaudière à pellets que l'on utilise.

M. Emmanuel Gétaz a vécu tout cela. Il a discuté avec des ingénieurs, parce qu'il y a des ingénieurs conseils qui existent pour cela. C'est passionnant, ce n'est pas

extrêmement compliqué, mais il se trouve qu'à un moment donné il faut prendre des décisions.

Si aujourd'hui on prend la décision de valider le préavis comme il est, c'est fini, on aura que 12m2 de panneaux thermiques sur ce toit. M. Emmanuel Gétaz est affligé par la réponse de M. Alain Feissli en ce qui concerne les pneus de Ferrari. La question ce n'est pas juillet et août, la question c'est mars, avril, mai, juin, ensuite septembre, octobre, novembre, au moins 7 mois par année – il le voit, il fait des statistiques, cela l'amuse beaucoup, les panneaux solaires peuvent produire énormément de chaleur complémentaire à la chaudière à pellets - et il rappelle que le pellet est un matériau renouvelable, mais ce n'est pas un matériau non polluant, c'est un matériau polluant. Cela émet des particules nocives et on a tout intérêt, dans un centre urbain, à en diminuer la quantité.

Par conséquent aujourd'hui, juste faire cet espèce de minimum vital qui consiste en seulement 12m2, il ne croit pas une seconde que c'est l'optimum.

Donc M. Emmanuel Gétaz propose que l'on alloue Fr. 100'000.- à la Municipalité, pour qu'elle optimalise, ce sera peut-être l'achat de 6 panneaux de 2,5m2 de plus, ainsi qu'une adaptation de la chaudière, etc., il faut bien sûr jouer sur tous les paramètres, c'est pourquoi il n'a surtout pas dit le nombre de m2 supplémentaires que l'on pourrait faire, mais il faut optimaliser l'ensemble du système, et avec Fr. 100'000.- il pense que la Municipalité peut faire mieux que ce qu'elle s'est fixée comme objectif.

La discussion générale continue.

M. Jean-Marc Forclaz peut comprendre que M. Emmanuel Gétaz mette en doute la surface, cela paraît peu par rapport à une maison. On est là dans le cas d'un usage particulier. M. Alain Feissli dit que cela a été bien étudié et que c'est suffisant.

M. Forclaz, pour sa part, pense que l'on peut légitimement se poser la question. C'est un usage assez spécial, les gens ne vont pas prendre des douches tous les jours. Il ne met pas du tout en doute les propos de son collègue, ce qui le dérange un peu c'est que l'on part à priori sur l'idée que ce n'est pas bon. M. Forclaz serait, pour sa part, amené à soutenir le préavis à une condition, c'est que l'on ouvre la possibilité à la Municipalité d'en mettre un peu plus comme M. Gétaz vient de le dire, ce qui pourrait être sensé. D'ailleurs M. Gétaz n'a pas été totalement affirmatif, mais cela ne devrait pas être contraignant.

Si on vote un amendement ce soir, en disant que l'on met un crédit supplémentaire, M. Jean-Marc Forclaz serait de l'avis de dire, que ce pourrait être une incitation à la Municipalité de réfléchir une deuxième fois, s'il ne faut pas en mettre un peu plus, et que si tel n'est pas le cas, de ne pas trop insister. Il demande si cela correspond bien à ce que M. Emmanuel Gétaz pense. Ce dernier est d'accord avec ce qui vient d'être formulé.

La discussion générale continue.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le groupe des Verts partage les préoccupations qui ont été exposées ici. Nous sommes ravis de voir que ces préoccupations sont largement partagées par la majorité des groupes politiques. Il faut le reconnaître, le point concernant ces

panneaux solaires et surtout les réponses de la commission ne nous paraissent pas satisfaisantes.

Je cite la réponse en page 3 du rapport : « Cette solution (12m2) a été choisie car le bâtiment n'est pas dans la norme du label Minergie ». Comment comprendre cet argument ? Est-ce qu'en l'absence du label Minergie, seul un effort minimal doit être entrepris en matière de consommation énergétique ?

Nous ne sommes pas d'accord avec cette interprétation.

A notre sens, cette vision minimaliste en matière de bilan énergétique est regrettable. D'autant plus que les panneaux solaires projetés, de type thermique, et cela a été dit, sont en parfaite adéquation avec l'utilisation faite, sur le lieu, des besoins en énergie.

Donc nous soutiendrons l'amendement de Montreux Libre ».

La discussion générale est toujours ouverte.

M. Yves Depallens désire juste poser une question à la Municipalité. Si d'aventure on accepte l'amendement, qu'en est-il des participations des autres Communes ?

M. le Syndic Laurent Wehrli déclare qu'à la question de M. Yves Depallens, la réponse est très claire. Evidemment que cet amendement est un amendement présenté à Montreux uniquement, et c'est à Montreux seul de l'assumer.

Comme cela a été dit, Montreux va assumer une partie des charges de ce terrain, donc de ces vestiaires. M. Laurent Wehrli avoue ne pas être un spécialiste chauffagiste, il a aussi une solution quasi similaire à son domicile, il n'a pas le même temps pour faire les statistiques de M. Emmanuel Gétaz, mais il faudra qu'il s'y mette !

Ce qu'il veut dire, c'est qu'en l'occurrence si cet amendement est voté ce soir, c'est un amendement de Montreux et tous auront bien compris, que comme il a répondu tout à l'heure à la question de M. Christian Bécherraz, on vient de faire le tour des 9 autres Communes avec le préavis au montant tel qu'il est présenté ici, et en plus l'amendement est d'un montant que l'on va qualifier de relativement mineur par rapport à l'ensemble de la somme demandée, mais clairement c'est un amendement de Montreux, à assumer par Montreux.

Pour le reste, M. le Syndic Laurent Wehrli croit avoir cru comprendre - et cela a été confirmé visiblement lorsque la question a été posée par M. Jean-Marc Forclaz à M. Emmanuel Gétaz - que la notion de cet amendement, car il est difficile à quelque part de faire un travail de commission qui nécessite d'avoir des spécialistes à disposition pour le faire ce soir, que l'état d'esprit de M. Gétaz c'est de prévoir ce montant à disposition dans le préavis. M. Laurent Wehrli rappelle encore une fois que ce n'est pas une obligation de dépenser. C'est une possibilité de dépenser, avec un montant maximum, avec une vision par rapport à ces panneaux supplémentaires, et la Municipalité, si cet amendement était voté ce soir, entend parfaitement ce message-là. Elle fera refaire des analyses, parce qu'il faut bien penser que la Municipalité n'a pas prévu cela juste comme ça, en pensant que c'était la seule chose à faire. La Municipalité a pris des contacts, des spécialistes l'ont convaincue, et la Municipalité a fait confiance à ces spécialistes.

Visiblement des questions se posent au sein du Conseil. Si cet amendement est voté on va refaire un tour de table avec les spécialistes concernés. S'il s'avère qu'il n'y a vraiment pas besoin de mettre plus de panneaux et bien la Municipalité viendra avec une communication devant le Conseil communal pour l'expliquer. Si au contraire il

s'avère que c'est une bonne idée et qu'entre le moment où l'on a préparé cela, soit il y a six mois, et aujourd'hui il y a des nouvelles idées et des spécialistes disent qu'il y a quelque chose à faire, on reviendra aussi avec une communication pour dire au Conseil ce qu'il en est.

Voilà ce que M. le Syndic, Laurent Wehrli peut dire à ce stade. Encore une fois l'essentiel, d'autant plus en regard de ce que la région a voté, Veytaux en particulier lundi soir, c'est que l'on puisse lancer les travaux de ce stade au profit de tous ceux qui vont l'utiliser ensuite, à savoir au profit de l'ensemble de notre région. Ce n'est pas pour mésestimer ou diminuer l'importance de la question qui est discutée maintenant, mais il croit qu'il ne faut pas que l'on s'achoppe sur cette question maintenant, et que si elle est votée ce soir sous forme d'amendement, cela a au moins le mérite de donner les moyens financiers si jamais de le faire et évidemment la Municipalité renseignera le Conseil par la suite.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

On passe à la discussion sur l'amendement.

Mme la Président Irina Gote donne lecture de l'amendement qui a été déposé par écrit, il s'agit de créer un point 2bis qui a la teneur suivante :

« En plus du montant inscrit au point 2 des conclusions, d'octroyer à la Municipalité un montant maximum de Fr. 100'000.- pour optimaliser la production de chaleur par panneaux solaires thermiques ».

La discussion est ouverte sur cet amendement. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe au vote sur l'amendement.

Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement à une large majorité.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Christian Bécherraz, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

C'est à l'unanimité que la commission vous recommande d'accepter ce préavis et d'adopter les conclusions suivantes :

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No13/2014 de la Municipalité du 27 mars 2014 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 18'156'000.- au maximum, sous déduction de la participation des communes de la Riviera et de la subvention du Fonds du sport vaudois, pour la réalisation d'un complexe sportif sur le site de la Saussaz à Chailly,

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les investissements décrits dans le présent préavis ;

2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 18'156'000.- au maximum sous déduction des participations et subventions à recevoir à comptabiliser au Bilan dans le compte No 9141.1413 « Ouvrages de génie civil et d'assainissement à amortir » ;

2bis en plus du montant inscrit au point 2 des conclusions, d'octroyer à la Municipalité un montant maximum de Fr. 100'000.- pour optimaliser la production de chaleur par panneaux solaires thermiques ;

3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;

4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;

5. d'amortir cet investissement par le compte de fonctionnement No 355.3311 sur une période de 30 ans au maximum ;

6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions telles qu'amendées à l'unanimité moins 1 abstention.

8.3 sur le préavis No 14/2014 relatif à l'octroi d'un crédit complémentaire d'entretien du patrimoine d'un montant de Fr. 58'000.- pour le réaménagement des anciens locaux de l'ex-direction des écoles primaires sis au collège Etraz afin d'en permettre l'utilisation par le service PPLS (psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire) (rapp : M. P.-A. Spahn);

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Pierre-André Spahn, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 14/2014 de la Municipalité du 27 mars 2014 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit complémentaire d'entretien du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 58'000.- au maximum pour le réaménagement des anciens locaux de l'ex-direction des

écoles primaires sis au collège Etraz afin d'en permettre l'utilisation par le service PPLS (psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire),

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre le réaménagement des anciens locaux de l'ex-direction des écoles primaires sis au collège Etraz afin d'en permettre l'utilisation par le service PPLS (psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire);

2. de lui allouer à cet effet un crédit complémentaire d'entretien du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 58'000.- TTC au maximum ;

3. de comptabiliser ce montant dans le compte 352.08.3141 "Collège d'Etraz - Entretien" ;

4. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

9. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ:

9.1 No 15/2014 relatif aux comptes communaux 2013. (Date de la commission des finances, le mercredi 30 avril 2014 à 19 h. 00 à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;

Mme la Présidente Irina Gote annonce la façon dont elle va procéder. Elle va d'abord donner la parole à M. le Municipal des Finances M. Pierre Rochat, pour une brève intervention. Ensuite elle va donner la parole aux Présidents des groupes selon les forces en présence, et cette fois elle va commencer par le groupe Montreux Libre pour terminer avec le PLR puisque lors du budget, l'an passé, elle avait commencé à l'inverse. Ensuite il y aura une discussion générale.

Mme la Présidente demande si cette manière de faire convient, ce qui est le cas. Elle donne donc la parole à M. le Municipal Pierre Rochat.

M. le Municipal Pierre Rochat déclare qu'il a la très agréable mission, comme tous l'ont lu et découvert, d'annoncer que les comptes 2013 sont bons.

Il renonce à utiliser l'épidiascope pour les différents "slides" qu'il pourrait présenter sur ces résultats. La Commission des Finances a déjà vu un certain nombre de graphiques, et ces graphiques finalement n'apporteront pas grand-chose au niveau des résultats.

Tous auront bien compris que ces comptes 2013 qui sont bons, amènent un résultat bénéficiaire de plus de Fr. 10'000'000.-. Donc Fr. 10'000'000.- de bénéfice, dans un contexte où l'on avait prévu de projeter un déficit de Fr. 3'000'000.-, une différence de Fr. 13'000'000.-

c'est évidemment très confortable, ce qui amène une marge d'autofinancement de Fr. 17'000'000.-. On a tout lieu de considérer que c'est un résultat très satisfaisant.

Dans les grandes lignes, tous l'auront constaté, l'ensemble des charges qui sont sous maîtrise de la Municipalité et de l'Administration, ces charges sont contenues, notamment au niveau des salaires et des biens et services, et d'une façon générale elles se retrouvent toujours, sauf des imprévus ou des éléments liés, en-dessous de ce qui avait été prévu au budget.

Au niveau des grandes lignes des participations intercommunales, régionales ou cantonales, là aussi, globalement on est en-dessous du budget, même si la facture sociale est bien plus élevée que ce qui avait été prévu, mais globalement on arrive à un équilibre qui est tout à fait rassurant.

Au niveau des recettes, et cela est tout à fait positif, les recettes entrent toutes confortablement, à commencer par les recettes des personnes physiques. Pour les personnes physiques, qui sont finalement la manne principale du budget de la Commune, les recettes rentrent plus que ce qui avait été projeté, y compris d'ailleurs aussi au niveau d'autres recettes comme les droits de mutation, comme l'impôt foncier, tous ces différents impôts sont supérieurs à ce que l'on avait envisagé.

Un sujet d'inquiétude, on a eu l'occasion de l'examiner avec la Commission des Finances, quelque chose à quoi il faut être attentif, c'est le poste des personnes morales. La fiscalité des personnes morales est inférieure à ce que l'on a projeté au budget et elle pourrait l'être encore, compte tenu de ce que l'on nous annonce au niveau des directives cantonales ou fédérales, en matière d'imposition des sociétés.

Tous ont vu aussi, et ça c'est une très bonne nouvelle, que l'impôt des successions, par rapport au Fr. 3'500'000.- que l'on avait projeté, est supérieur de Fr. 7'000'000.- ce qui amène une rentrée fiscale liée aux successions de l'ordre de Fr. 10'000'000.-.

M. le Municipal Pierre Rochat répète et rappelle un élément très important, c'est que cet élément rentre directement dans le calcul de la péréquation, ce qui veut dire qu'en 2014 on aura, dans le décompte de péréquation, l'équivalent d'une charge de l'ordre de Fr. 5'000'000.-, puisque la moitié de ces recettes liées à l'impôt sur les successions doit être rétrocédée dans ce cadre-là.

A ce propos, on aura l'occasion de l'examiner avec la Commission des Finances, on a une provision qui permet de couvrir cet élément et de le régler.

Les investissements sont finalement inférieurs à ce que l'on avait projeté, mais M. Pierre Rochat croit qu'il ne faut pas se leurrer, comme on le sait on a des programmes d'investissement relativement importants et les choses sont à venir, c'est encore modeste aujourd'hui, mais le programme d'investissement que l'on a mis en route amènera forcément

des charges supplémentaires et la perspective d'un endettement, supportable par rapport à notre situation, doit être envisagé.

Un ménage communal de l'ordre de Fr. 130'000'000.- à Fr. 150'000'000.- si on le prend avec les opérations de bouclement, avec un résultat de Fr. 10'000'000.-, c'est évidemment agréable, confortable comme résultat, mais avec la nuance que ces Fr. 10'000'000.- sont constitués de recettes aléatoires avec lesquelles il faut être relativement prudent.

Globalement l'amélioration est un déficit de Fr. 3'000'000.- qui est épongé avec le résultat qui est positif, donc la Municipalité s'en réjouit. Elle invite le Conseil, après que l'organe de révision ait contrôlé ces comptes et qu'il recommande l'acceptation sans réserve de ceux-ci, à la suivre dans les opérations de bouclement qui sont proposées et à accepter ces comptes tels que présentés, mais on les examinera en Commission des Finances et à la séance de juin.

Pour conclure, M. le Municipal Pierre Rochat aimerait, au nom de la Municipalité, remercier chaleureusement les collaborateurs de la Commune pour leur engagement, remercier ses collègues municipaux pour la tenue de leurs budgets, le Conseil communal pour sa confiance et son soutien, et bien sûr le contribuable qui participe à cet excellent bilan.

Mme la Présidente Irina Gote, remercie Monsieur le Municipal pour ses explications et donne la parole aux Présidents des groupes, en commençant par Montreux Libre.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Que dire lorsque les comptes sont bons, si ce n'est que le budget l'était beaucoup moins.

On remarque en consultant le tableau de la page 6 en haut, que la marge d'autofinancement est à nouveau en train d'augmenter, ce qui est une très bonne chose. Il ne faut toutefois pas se réjouir trop vite, dans la mesure où l'augmentation des recettes est due en grande partie à des produits fluctuants, soit l'impôt sur les successions, qui ne dépend pas de circonstances prévisibles.

D'autre part, le fait que les recettes de l'impôt sur les personnes morales soient en diminution doit nous amener à nous poser des questions sur notre tissu économique.

Le fait est qu'on peut déclarer que notre Commune se porte bien sur le plan financier et féliciter notre Municipalité pour son travail.

Cette bonne santé financière nous amène quand même à nous demander comment notre Commune arrive à justifier la nécessité d'accroître la charge fiscale pesant sur les montreusiens en ne remboursant pas une partie du produit de la taxe au sac, qui représente plus de deux millions de francs.

Enfin, nous nous réjouissons de lire le rapport de la Commission des Finances et souhaitons que ce dernier nous éclaire sur les mécanismes d'amortissement qui ont été utilisés pour les comptes de l'année 2013 ».

Mme la Présidente remercie M. Staeger pour son intervention et donne la parole à Mme Catherine Buchet Bulliard pour le groupe UDC.

Mme Catherine Buchet Bulliard se réjouissait d'intervenir en dernier, mais voilà qu'il y a changement sur le tour des groupes politiques donc elle va devoir tout lire.

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La surprise est de taille : après avoir formulé, lors du budget 2013, des perspectives prudentes et un budget légèrement déficitaire, voilà que les comptes 2013 affichent un excédent de recettes de 10,3 millions. Je suis allée rechercher l'évolution des comptes de 2011 à 2013 et il est intéressant de constater :

Qu'au 31.12.11 – nous avions un excédent de recettes de CHF 136'021.- et un déficit annoncé de CHF 7 millions.

Qu'au 31.12.12 – nous avions un excédent de recettes de CHF 2,2 millions, et un déficit annoncé de CHF 4 millions.

Vous connaissez les chiffres de cette année, nous nous réjouissons de faire une projection pour l'année prochaine, même si nous savons que nous avons à nouveau bénéficié de circonstances favorables telles que les successions et les donations.

La maîtrise des charges initiées en 2011 se poursuit, le processus mis en place portant ses fruits et le groupe UDC s'en voit fort satisfait. La marge d'autofinancement double presque en une année ce qui est réjouissant. Reste la facture sociale, encore 1,2 millions de plus qu'en 2012. Même si elle a pu être couverte par d'autres fluctuations ainsi que par la péréquation communale, cela laisse toujours aussi songeur.

Aujourd'hui la dette brute par habitant montreusien est de CHF 336.-, réjouissant si l'on pense que celle d'un habitant suisse – je parle pour une population résidente permanente de 8 millions - était d'environ CHF 27'000.- en 2012.

Pour terminer, j'aimerai quand même pousser un "coup de gueule" pour cette classe moyenne qui paie une très grande partie des impôts communaux et cantonaux vaudois et qu'on oublie un peu trop souvent. Dixit un journaliste, Vaud se range parmi les enfers fiscaux pour cette catégorie-là. Après le redressement des dernières années, supporté par la classe moyenne avant tout, la valse continue avec, début avril, la présentation de la stratégie fiscale du Canton de Vaud… - et notre Municipal vient de nous dire que le poste des personnes morales est inférieur au budget, avec cette nouvelle stratégie cela ne risque pas de s'améliorer - et des mesures qui bénéficieront avant tout surtout aux ménages qui gagnent peu et dont déjà plus de 150 millions de francs ont été débloqués pour les aider. Il est clair qu'au niveau communal, nous ne sommes pas si mal lotis, mais, et là je m'adresse à tous les députés de nos groupes respectifs ainsi qu'à notre député montreusien, un signe de ce côté-là serait le bienvenu.

Je vous remercie pour votre attention et votre écoute ».

Mme la Présidente remercie Mme Buchet Bulliard pour son intervention et donne la parole à M. Eric Walther pour le groupe des Verts.

M. Eric Walther donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Comme chacun d'entre nous je pense, les Verts saluent la bonne santé de notre Commune manifestée par les comptes de l'exercice 2013, tranchant, comme pour notre Canton, avec la morosité ambiante.

Nous tenons ici à remercier notre exécutif et le personnel communal pour le travail réalisé chaque année. Grâce à la diligence du Service des finances et aux performances de l'outil informatique, nous pouvons régulièrement profiter d'informations intéressantes qui, corollaire, nous conduisent à d'autres questionnements.

Les Verts se sont notamment posés les questions suivantes :

- Au sujet des investissements, nous comprenons que ceux-ci ne se réalisent pas sur l'exercice et que des glissements sont inévitables, mais souvent nous n'assistons que peu à ces rattrapages. Comment expliquer cela ?
- Une autre interrogation au sujet des provisions, ces provisions ne peuvent être utilisées sans préavis et indications, du fait que nous utilisons la réserve. Peut-on retrouver, lors des comptes, des traces de ces inscriptions ?
- Au sujet des recettes et charges monétaires, à la page 5/16, une explication complémentaire nous semble utile.
- Est-il possible d'avoir une vision des provisions pour risques pour débiteurs douteux ou autres provisions, par exemple pour la ristourne, due à la péréquation, des impôts sur les successions ?
- Nous sommes également intéressés par la politique actuelle et peut-être à venir en relation au patrimoine administratif et l'inscription des valeurs des actions par exemple de la BCV ou d'autres biens commercialisables.
- Enfin, au niveau des impôts personnels, alors que le nombre des contribuables n'a pas beaucoup évolué et que les taux sont restés les mêmes, l'augmentation est conséquente. Il nous serait intéressant également d'en savoir plus.

Nous remercions par avance la Municipalité et la Commission des Finances, par son président-rapporteur, pour les informations et renseignements qu'ils pourront nous apporter ».

Mme la Présidente remercie M. Walther pour son intervention et donne la parole à M. Olivier Raduljica pour le groupe socialiste.

M. Olivier Raduljica donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste se réjouit bien évidemment du très bon résultat des comptes 2013 ! Il ne fait aucun doute que de nombreuses autres communes nous l'envient ! Mais il convient néanmoins de ne pas céder à l'euphorie…

En effet, et comme l'ont déjà relevé mes préopinants, nous devons comme toujours nous demander si ce bel exercice est le résultat de raisons conjoncturelles ou structurelles. Si la réponse à cette question est évidente pour les recettes liées à des successions, il est plus difficile de répondre aujourd'hui pour ce qui concerne le rôle ordinaire. Certes, les charges sont et ont été par le passé bien contenues. Mais la différence de 13 millions de francs entre le budget et les comptes découle en grande partie de recettes extraordinaires. Je vous rappelle d'ailleurs que nous devrons rétrocéder une partie de ces dernières, en 2015, au travers des mécanismes de la péréquation. M. Rochat vient d'ailleurs d'articuler la somme de 5 millions de francs.

Ces chiffres encourageants vont nous permettre de poursuivre les investissements en cours, comme la Maison de Quartier de Clarens, le parc Donner ou le centre sportif de la Saussaz, et de voir un peu plus sereinement ceux à venir, comme Les Jardins de la Rouvenaz, le projet HELD, la construction des salles de gymnastique de Montreux-Est ou la rénovation du Centre des Congrès. Ou encore ceux pour le logement que défendront les Socialistes.

Nous devons ainsi faire attention à ne pas nous précipiter dans des mesures pérennes comme une baisse de l'imposition. Voilà pourquoi le groupe socialiste encourage l'exécutif et le législatif à garder la tête froide !

Merci pour votre attention ».

Mme la Présidente remercie M. Raduljica pour son intervention et donne la parole au représentant du groupe PLR, M. François Pochon.

M. François Pochon donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Le groupe PLR souhaite remercier et féliciter la Municipalité ainsi que l'ensemble des collaborateurs de la Commune pour l'excellent exercice comptable 2013 qui nous est présenté.

Une très bonne maîtrise des charges avec une gestion rigoureuse du « ménage montreusien » ont été la principale raison de ce succès.

A noter également une réjouissante augmentation des recettes de plus de 10 millions qu'il convient toutefois de tempérer car elles proviennent principalement des impôts de successions et donations. Des éléments, qui vous en conviendrez, sont aléatoires et donc il est impossible de les budgétiser précisément, sans oublier que la moitié du montant encaissé sera repris, en 2014, dans le cadre du décompte de péréquation intercommunale.

L'autre bonne nouvelle concerne la fiscalité des personnes physiques qui est supérieure au budget de près de 4 millions.

Tous ces éléments, accompagnés de la marge d'autofinancement en nette progression qu'ils induisent, permettent d'aborder sereinement les mois et les années à venir, compte tenu des importants investissements prévus dans notre Commune de Montreux ».

Mme la Présidente remercie M. Pochon pour son intervention. Les interventions des groupes étant terminées, la discussion générale est ouverte.

M. Michel Zulauf donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons appris au début de cette année, par le quotidien 24 heures du samedi 4 janvier, que la Commue de Montreux était montrée du doigt par l'analyse de Solidar-Suisse, lors de son évaluation de l'engagement de 88 communes suisses vis-à-vis des pays du Sud, en matière de coopération au développement et d'achats publics équitables. Dans l'évaluation des communes, ces deux aspects pouvaient atteindre une note maximale de 50 points chacun. Et Montreux n'obtient que 21,7 points au total sur le maximum de 100.

Ainsi, en comparaison avec 4 autres communes vaudoises, la contribution annuelle pour la coopération au développement s'élève à Montreux à Fr. 22'000.-, soit seulement 90 centimes par habitant, alors que Vevey verse Fr. 4.80 par habitant, Lausanne Fr. 3,60, Nyon Fr. 2,40 et Yverdon-les-Bains Fr. 2.00.

Ces chiffres étaient aussitôt contestés par notre Syndic M. Laurent Wehrli, qui concédait que les actions d'aide humanitaire de la Commune de Montreux n'apparaissaient pas assez clairement dans notre budget.

Au moment où nous examinons les comptes de l'année 2013, permettez-moi, Madame la Présidente, mes chers collègues, de demander à la Commission des Finances et à la Municipalité de sortir clairement tous les chiffres relatifs à la coopération et au développement, afin que nous sachions où nous en sommes, quatre mois avant l'établissement du budget de l'année prochaine.

En matière d'achats équitables, nous savons qu'une charte est entrée en vigueur ce 1er janvier 2014 et nous interpellerons la Municipalité à ce sujet dans le courant du 1er trimestre de l'année 2015.

Je vous remercie d'avance des informations que vous serez en mesure de nous apporter sur la question que j'ai développée ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Cet objet sera traité par la Commission des Finances.

9.2 No 16/2014 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 560'000.- au maximum, sous déduction de subvention et participation à recevoir, pour financer l'assainissement de onze installations de chauffage de bâtiments communaux ou entretenues par la Commune, afin de les rendre conformes aux normes de l'OPair (ordonnance sur la protection de l'air), aux normes de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) ou de renouveler des installations obsolètes dont la fiabilité ne peut plus être assurée. (Date de la commission, le mardi 13 mai 2014 à 19 h. 00, à la rue du Temple 11 à Montreux) ;

La discussion générale est ouverte sur ce préavis.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Les Verts s'étonnent des d'installations choisies pour le renouvellement de ces chauffages. Sur l'ensemble des objets, il n'est jamais fait mention d'assainissement avec des installations basées sur l'énergie renouvelable. Quid du chauffage à pellets, à plaquettes, aux panneaux solaires, aux pompes à chaleur ??? Nous osons espérer que ces différentes options ont été examinées en élaborant ce préavis.

Nous attendons donc que la Municipalité nous démontre clairement quels sont ses critères dans ses sélections, et dans quelle mesure ces installations à gaz et à mazout sont les meilleurs choix du point de vue environnemental. Merci ».

La discussion continue.

Mme Susanne Lauber Fürst donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Montreux Libre rejoint l'intervention de M. Florian Chiaradia. Montreux Cité de l'énergie ?! Montreux Libre s'interroge sur la réelle portée de cette déclaration.

La Municipalité nous présente un préavis pour financer l'assainissement de onze installations de chauffage de bâtiments. Onze installations : et sur une seule installation, au Chemin de l'Oche Thorens, on nous propose de recourir à des énergies renouvelables – et encore, pour cet objet, il ne s'agit que de la mise en place d'une installation de production d'eau sanitaire solaire. Quid des collèges de Clarens-gare, de Chernex, des Avants et de Brent ? Pourquoi aucun assainissement recourant à un chauffage à pellets qui utilise une ressource régionale ? Surtout si la Commune deviendra un producteur de pellets bientôt, comme on l'a appris ce soir et comme on espère le voir se réaliser bientôt sur notre Commune.

Le présent préavis ainsi que celui du stade de la Saussaz représentent deux opportunités pour notre Commune de démontrer, par des actes concrets, que le recours aux énergies renouvelables est un objectif à atteindre dans chaque projet que nous maîtrisons.

Lors de la séance de commission du 13 mai, Montreux Libre se réjouit de recevoir de plus amples informations sur les raisons qui poussent l'Etat à se refuser de mettre en pratique ce qu'il incite pourtant chaque citoyen à faire.

Suite à la volonté exprimée par notre Conseil ce soir, je pense qu'il faudra également avoir une approche plus innovatrice dans le cadre de ce présent préavis.

Je vous remercie pour votre attention, et étant la présidente de cette commission du 13 mai, j'invite ses membres à se réunir brièvement après ce Conseil, pour discuter des points d'organisation éventuels.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence ML : Mme Susanne Lauber Fürst
Membres : Mme Amiira Neff, MM. Christian Bürki, René Chevalley, Florian Chiaradia, Jean-Marc Forclaz, Denis Golaz, Heinz Schoeneich, Pierre-André Spahn, Bernard Tschopp.

9.3 No 17/2014 relatif à l'adoption des comptes 2013 du Fonds culturel Riviera. (Date de la commission intercommunale, le

mardi 6 mai 2014 à 18 h. 30, à la salle du Conseil communal à Corsier).

La discussion est ouverte sur ce préavis. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Cet objet sera traité par la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera.

10. RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ

10.1 No 10/2014 relatif à la gestion communale 2013 (date de la séance de la commission de gestion : le lundi 2 juin 2014 à 19 h. 00 à la Villa Mounsey à Montreux) (document sur le site Internet).

Ce rapport n'a pas été envoyé par courrier, car il figure sur le site du Conseil. Il est également possible d'en obtenir un exemplaire papier en téléphonant à M. Morerod, responsable de l'économat.

Mme la Présidente Irina Gote précise qu'elle n'ouvre pas la discussion chapitre par chapitre ce soir, mais seulement une discussion générale si les Conseillères et Conseillers désirent intervenir.

Elle rappelle également qu'il est encore possible de transmettre les questions sur le rapport de gestion de la Municipalité, au Président de la Commission de Gestion, M. Christian Bécherraz, qui les transmettra à cette dernière.

La discussion générale est ouverte sur ce rapport. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Cet objet sera traité par la Commission de Gestion, que Mme la Présidente remercie d'ores et déjà pour son travail.

11. DÉVELOPPEMENT DE MOTIONS ET DE POSTULATS :

11.1 Postulat de M. Gilles Marco : « Postulat 5/Equité : demande pour législatif l'appui de 2 = juriste + avocat comme pour l'exécutif afin de condamner élus + fonctionnaires = Gestion déloyale des intérêts publics + vol par métier »

M. Gilles Marco donne lecture du développement de son postulat :

« Mme la Présidente,

Comme le titre sur l'ordre du jour était faux, je vais donc donner le titre juste et continuer à lire mon postulat.

<u>Équité</u>: l'exécutif a les services d'une juriste à plein temps Mme MARTIN et un avocat-conseil J.S. LEUBA pour défendre les intérêts des autorités et fonctionnaires soit 400 personnes.

Je demande que le législatif puisse avoir l'appui juridique de 2 avocats conseils pour défendre les autres habitants de la Commune de Montreux, soit 25'000 personnes.

<u>Faits et chiffres</u>

Bénéficiaire de prestations sociales depuis 3 années à Fr.1795.-/mois du CSR-Centre social régional de Montreux, j'ai mis à jour que les lois et les droits des administrés

sont violés. « À Montreux, l'État de droit n'est pas appliqué, mais une dictature exercée par élus et fonctionnaires ».

Définition de dictature: un groupe de personnes exercent tous les pouvoirs de façon absolue, sans qu'aucune loi ou institution ne les limite.

Raisons de mon postulat

1. La structure économique de la commune est basée sur l'enrichissement de la minorité, au contraire d'une démocratie où « le bien vivre et travailler de tous ses membres est la priorité des autorités ».

Le budget de la Commune de Montreux 2013 était de 130 millions de francs:
40 millions payés en salaires fonctionnaires + autorités soit 400 = Fr. 100'000.-/p.p.
40 millions payés aux bénéficiaires « Sécurité sociale » soit ? = Fr. ? /p.p.
50 millions payés pour le reste des habitants, environ 20'000 = Fr. 2'500.-/p.p.

2. Depuis près de 20 ans, élus et fonctionnaires en charge du social, s'enrichissent de leurs hauts salaires de collaborateurs d'État, alors qu'ils appauvrissent les inscrits sociaux de leurs acquis.

Loi d'action sociale vaudoise LASV 850.051 Art. 20 Définition: Prévention sociale.

1. *La prévention sociale comprend toute mesure générale ou particulière permettant de rechercher les causes de pauvreté et d'exclusion sociale, d'en atténuer les effets, et d'éviter le recours durable aux services d'aide.*

Aucune volonté politique et administrative de réinsertion professionnelle n'est de mise à Montreux.

Irrationnel: économie croissante depuis des dizaines d'années et nombre croissant d'inscrits sociaux.

Travail d'amateur payé en salaire de fonctionnaire professionnel est la cause de l'exclusion sociale.

Centre social	Titre	Profession	Responsabilité
Monique Bornet	Directrice	Maitresse d'école	Cheffe juriste
Jacques Fritschi	Revenu d'Insertion RI	Assistant social	Chef comptable
Liliana Guerreiro	Gestionnaire de dossiers	Assistante administ.	Comptable
Michel Nicolet	Assistant social	Mécanicien	Appui social

Mécanicien sans diplôme social, il s'est payé une villa avec l'argent de ses salaires indûment perçus. Il fait de l'exclusion sociale/professionnelle son métier, preuve mon exclusion du Chômage Riviera.

Loi sur le personnel de l'État de Vaud LPERS 172.31 Art. 50 Devoirs du collaborateur:

1. *Le collaborateur s'engage à fournir des prestations de qualité.*
2. *Le collaborateur doit agir de manière professionnelle.*
3. *La cheffe tient compte des compétences de chacun.*

Montreux ne rembourse que 5 frais particuliers alors qu'à Bex 30 = 25 acquis sociaux sont volés chaque mois.

Millions d'acquis sociaux par année pendant près de 20 ans ont été dérobés aux bénéficiaires sociaux.

Conclusion

Afin d'initier une action en justice pénale contre les élus et fonctionnaires sociaux qui n'ont ni appliqués la *Loi d'action sociale vaudoise LASV 850.051* ni la *Loi sur le personnel de l'État de Vaud LPERS 172.31,* je demande, au nom de tous les habitants de la Commune de Montreux, l'appui de 2 avocats conseils pour faire enfin appliquer les lois et défendre les droits de nos 25'000 administrés ».

La discussion est ouverte sur cet objet.

M. le Syndic Laurent Wehrli tient à faire deux remarques. Tout d'abord la Municipalité ne peut pas laisser passer ce qui a été dit et les critiques sur un certain nombre de personnes, qui travaillent et qui travaillent au plus près de leur conscience au profit des personnes qui en ont justement besoin.

Il ose penser que le Bureau pourra déterminer jusqu'à quel point ces propos n'entrent ou n'entrent pas dans un débat qui a le droit d'être fait d'un point de vue démocratique, mais pas du point de vue de l'injure ou de la mise en cause, alors que ces mêmes personnes n'ont pas le droit de réponse dans ce même hémicycle.

La deuxième chose, M. le Syndic Laurent Wehrli se permet, et il ne sait pas comment le faire, de rappeler à M. Gilles Marco quand il dit que la Commune de Montreux ne fait rien pour la réinsertion sociale, c'est tout simplement que parce que dans le régime du Canton de Vaud ce n'est pas de la compétence d'une Commune. C'est une association intercommunale, en l'occurrence la RAS, qui relève de lois cantonales et qui est régie directement par le Service de la prévoyance d'action sociale, respectivement le Service de l'emploi au niveau du Canton de Vaud, mais il pense que ces éléments ont été déjà régulièrement rappelés au cours des dernières interventions de M. Gilles Marco, respectivement à d'autres occasions dans le cadre du Conseil communal.

La discussion est toujours ouverte.

M. Jean-Marc Forclaz déclare qu'il a écouté les propos de M. Gilles Marco, qu'il s'est empressé d'oublier, vu qu'il y a de la calomnie au niveau d'un certain nombre de personnes.

Pour sa part, il est exclu qu'il siège dans une commission qui traite d'un postulat de cette nature, et il pose une question à la Présidente Mme Irina Gote : « Que se passe-t-il si l'ensemble des Conseillers réagissent de la même manière ?

Mme la Présidente répond que c'est une très bonne question. D'après le règlement du Conseil, tout postulat, une fois qu'il a été développé, est envoyé à une commission pour étude et rapport ou est envoyé directement à la Municipalité. On a ces deux possibilités par rapport au règlement du Conseil et on n'en a pas une autre.

Après, si le Conseil estime qu'une commission ne doit pas siéger par rapport à cet objet, la balle est dans le camp de la Municipalité.

M. le Syndic Laurent Wehrli déclare que la Municipalité s'en remettra au choix du Conseil. Si cela passe dans une commission, comme cela a déjà été le cas, le plénum

prendra ensuite une décision de classer le postulat ou de le transmettre à la Municipalité.

S'il est transmis ce soir à la Municipalité, pour être tout à fait franc, on ne voit pas très bien ce qu'elle pourrait répondre de nouveau par rapport à ce que M. le Syndic Laurent Wehrli vient de rappeler, à savoir les bases légales du Canton, respectivement ce qu'il a dit aussi, on ne peut absolument pas cautionner les remises en cause que M. Gilles Marco donne ici d'un certain nombre de collaboratrices et de collaborateurs de la RAS, la Régionalisation d'action sociale Riviera, qui font leur travail, qui sont régulièrement inspectés et contrôlés et qui relèvent en plus de missions dans le cadre légal et réglementaire définit par le Canton.

La discussion est toujours ouverte.

M. Yanick Hess rappelle que le règlement du Conseil, qui est actuellement en cours de réactualisation, prévoit dans les articles 118 et 119, sanction et police de séance. Il pense que le Bureau pourra peut-être se pencher là-dessus et savoir qui peut utiliser cet outil dans certains cas.

Mme la Présidente Irina Gote précise que le Bureau s'est réuni tout à l'heure à 19h15 et effectivement il a été discuté du fait qu'un certain nombre de personnes travaillant dans l'administration étaient mentionnées dans le développement de ce postulat, mais a jugé que M. Gilles Marco pouvait développer son postulat. Il est toujours bien de pouvoir entendre d'autres avis, mais à un moment donné on doit aussi avoir un débat par rapport à ce mode de fonctionnement et le Bureau ne peut pas toujours faire obstruction ou censure. Voilà la position qui a été prise par le Bureau ce soir à 19h15.

M. Alexandre Staeger déclare qu'il lui semble que d'habitude il y a renvoi en commission lorsque l'auteur le demande. Il n'a pas entendu cette demande à la fin du développement du postulat. Est-ce que cela veut dire que l'on doit voter sur la prise en considération tout de suite ?

Mme la Présidente aimerait entendre M. Gilles Marco par rapport à cette question, et lui demande s'il souhaite que cela parte en commission ou que l'on discute de la prise en considération ce soir ?

M. Gilles Marco souhaite que cela soit étudié par une commission.

La discussion est toujours ouverte.

M. Patrick Aubort aimerait juste bien comprendre les deux possibilités que l'on a. Soit on accepte que cela parte en commission, soit on décide ici que cela va directement à la Municipalité ?

Mme la Présidente Irina Gote donne lecture de l'article 77 :

> Après avoir entendu la Municipalité sur la motion, le postulat ou la proposition, l'assemblée statue immédiatement après délibération. Elle peut soit :

a) renvoyer la motion, le postulat ou la proposition, à l'examen d'une commission chargée de préaviser sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité pour étude et rapport, sans que soit préjugée par là la décision définitive pour le fond, si dix membres le demandent, sauf si la Municipalité demande la transmission à l'examen d'une commission.

b) Prendre en considération immédiatement la motion, le postulat ou la proposition et la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport, éventuellement assortie d'un délai particulier, sans que soit préjugée par là la décision définitive sur le fond.

c) Toutefois, si la Municipalité, le motionnaire, le postulant ou le proposant le demandent, la motion, le postulat ou la proposition est transmis à l'examen d'une commission, pour étude et rapport, sans que soit préjugée par là la décision définitive sur le fond.

Donc c'est l'alinéa c) qui s'applique, en sachant que M. Gilles Marco demande le renvoi en commission. On ne peut pas le refuser, selon le règlement actuel et donc ce postulat partira en commission et cette commission sera nommée lors de notre prochain Conseil. Voilà le fonctionnement normal d'après le règlement en vigueur dans notre Conseil.

Mme la Présidente espère ainsi avoir répondu à la question de M. Aubort.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

11.2 Postulat de M. Emmanuel Gétaz : « Montreux a-t-il raté le train des grands investissements muséaux vaudois ? ».

M. Emmanuel Gétaz donne lecture du développement de son postulat :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Au début des années 90, le Montreux Jazz Festival, pour lequel je travaillais, cherchait à développer un lieu permanent à Montreux pour mettre en valeur les archives du Festival et son histoire.

C'est ainsi que j'ai participé à l'époque à des séances avec le célèbre architecte Rodolphe Lüscher, en charge de la rénovation de la gare de Montreux.

Nous avions visité les combles magnifiques de ce bâtiment, en essayant d'imaginer y installer un centre, un musée, une maison de la musique, le terme exact n'était pas encore défini clairement.

Plus tard, à la fin des années 90, j'ai eu la chance de participer à un mandat pour l'Office du tourisme de Zermatt, pour définir un projet visant à permettre aux centaines de milliers de visiteurs annuels de la station de vivre une expérience culturelle en lien avec l'histoire de Zermatt et son environnement.

La proposition fut de créer un musée sur la glace et les glaciers dans le monde. Le projet fut modifié plus tard et Zermatt a aujourd'hui un musée sur l'histoire de la conquête des montagnes et de son développement, visité par des dizaines de milliers de personnes chaque année.

Puis, plus tard, j'ai collaboré avec le Musée de l'Elysée à Lausanne, pour redéfinir sa politique de sponsoring et de recherche de fonds.

Ce sont les raisons pour lesquelles j'ai toujours été curieux de voir comment les villes mettaient en valeur leur propre histoire et leur patrimoine dans des lieux ouverts toute l'année aux visiteurs.

Les musées, ou centres thématiques, sont des lieux qui apportent une très grande valeur ajoutée dans les villes, surtout lorsqu'elles ont vocation à accueillir des visiteurs, touristes et congressistes.

Mais ils apportent aussi beaucoup à la population locale, car ils renforcent l'identité de la ville, permettent des visites scolaires enrichissantes, sur des thèmes concrets, etc.

Les musées ou centres thématiques modernes n'ont rien à voir avec des lieux poussiéreux.

Ce sont des lieux où de nombreuses formes de communication et de langages didactiques sont utilisées.

Ils sont émotionnels en même temps qu'éducatifs, ils évoluent, ils présentent des expositions temporaires, ils participent à des événements.

Le Canton de Vaud évolue avec un dynamisme extraordinaire et s'adapte au 21ème siècle, qui sera basé sur le savoir, la communication et les échanges.

Dans cette dynamique, la place des lieux muséaux ou thématiques est très importante.

En ce moment même, des projets muséaux ou thématiques sont en cours de développement ou de réalisation dans notre Canton, pour plusieurs centaines de millions de francs. Les financements de ces lieux sont multiples :

- Une grande fédération internationale, le CIO, vient d'investir des dizaines de millions de francs pour moderniser son musée à Lausanne. Ce musée est aujourd'hui une véritable expérience émotionnelle, assez fascinante à vivre.
- Toujours à Lausanne, un musée de l'eau, de plusieurs dizaines de millions, est en phase de réalisation à la sortie de l'autoroute de Vennes. Selon les articles de la presse, M. Pierre Landolt, habitant de La Tour-de-Peilz, vice-président de la Fondation du Festival de Jazz de Montreux, participe activement à la recherche de financement, notamment au travers de la Fondation de la Famille Sandoz, dont il est le président.
- Encore à Lausanne, le Canton s'apprête, aidé par des fonds privés, à créer le fameux pôle muséal de la gare de Lausanne, pour 100 millions environ. Pierre Keller, membre du Conseil de la Fondation du Festival de Jazz de Montreux, habitant à Saint-Saphorin, préside à la recherche de fonds et de mécènes pour ce futur triple musée.
- A Vevey, la multinationale Nestlé va elle-même investir 55 millions environ pour un musée qui retracera son histoire.
- A Corsier, la construction du musée Chaplin a débuté, financée à hauteur de plusieurs dizaines de millions de francs, comme vous le savez, par des fonds privés et un prêt du Canton, cautionné en partie par les communes du district, dont Montreux.

Pendant ce temps, la ville vaudoise la plus connue internationalement, Montreux, n'a en tout et pour tout qu'un musée, visité par environ 2'000 personnes chaque année : le musée du Vieux Montreux.

Or, Montreux est riche d'un patrimoine culturel universel, l'histoire de sa relation avec la musique :

- Citons principalement le Septembre Musical, l'un des plus anciens festivals de musique classique d'Europe. Il présente un programme qui en fait l'un des

principaux festivals de musique classique de Suisse. L'histoire du Septembre Musical reste presque inconnue et inaccessible, si ce n'est sur Wikipédia.

- Citons Igor Stravinsky, qui composa à Montreux l'une de ses œuvres les plus célèbres : « Le Sacre du Printemps ». Les archives de la Commune hébergent des documents sur ce séjour montreusien de Stravinsky, mais presque personne ne peut les admirer.
- Vient ensuite le Montreux Jazz Festival, l'un des plus anciens festivals de jazz et de musique du 20ème siècle du monde et probablement le plus célèbre. Mais 340 jours par année, les visiteurs venus du monde entier demandent à l'Office du tourisme où aller pour vivre quelque chose en rapport avec le Festival. Seules quelques affiches exposées ici et là rappellent l'existence de cette manifestation.
- Citons aussi le groupe Queen et Freddie Mercury, qui composèrent et enregistrèrent à Montreux, dans leur célèbre Mountain Studio, une partie de leurs chansons les plus célèbres. Pour la petite anecdote, la page Facebook de Queen a 26 millions de fans, ce qui montre à quel point le chanteur et le groupe sont restés populaires. Seule une statue, au demeurant magnifique, et la visite du Mountain Studio, rénové intégralement par le Casino Barrière, permettent un rappel de ce que représenta Montreux dans l'histoire du groupe. Pour rappel, Jim Beach, manager de Queen, toujours très actif, habite au Mont-Pèlerin, où il a ses bureaux.
- N'oublions pas le Montreux Choral Festival qui vient de fêter ses 50 ans en réunissant des chœurs du monde entier.
- Enfin, il faut parler des archives du Festival de Jazz de Montreux, propriété de feu Claude Nobs, aujourd'hui précieusement entretenues par celui qui s'en est occupé constamment depuis plus de 20 ans, Thierry Amsallem, habitant à Caux. Ces archives ont été inscrites récemment au patrimoine mondial immatériel de l'UNESCO. Elles sont considérées au même niveau que, par exemple, la collection de documents sur la vie et l'œuvre d'Ernesto Che Guevara présentée par la Bolivie et Cuba ou le recueil de témoignages des victimes de l'Holocauste conservé au Mémorial Yad Vashem de Jérusalem et présenté par Israël.

Mesdames et messieurs, je suis persuadé que Montreux a dans ses mains de quoi créer l'un des plus beaux centres ou musées de la musique du monde !

Un lieu où seraient racontées à la fois des histoires de personnes, d'œuvres et d'événements, tous en lien étroit avec la musique et son histoire à Montreux.

Un lieu qui pourrait se régénérer constamment grâce à des expositions temporaires en lien avec les événements que sont les Festivals de Jazz, du Septembre Musical ou Choral et les artistes qui y sont présentés.

Un lieu où la relation de Montreux avec des personnalités comme Igor Stravinsky et Freddie Mercury serait racontée et illustrée.

Si j'étais un visiteur de passage, un tel musée me donnerait très envie de m'arrêter à Montreux et de consacrer plusieurs heures à sa visite et à l'expérience musicale et narrative qu'il proposerait.

Et j'aurais probablement assez envie de rester une nuit à Montreux, si cette maison ou ce musée de la musique m'invitait à d'autres expériences, que ce soit la visite du

Mountain Studio, un concert à l'Auditorium Stravinsky ou au NED, ou encore une visite à Caux où Claude Nobs vivait.

Ce sont là des idées, en partie des utopies, mais je souhaite proposer de réfléchir à la manière de rendre notre Commune encore plus attractive et dynamique en dehors des périodes de festivals.

Le départ des grands congrès, la difficulté à remplir suffisamment les hôtels, sont des bonnes raisons de penser à l'avenir et d'essayer de mieux mettre en valeur notre patrimoine historique musical.

Et de plus, nous habitants de Montreux, serions fiers d'avoir un tel lieu dans notre ville racontant l'histoire de notre relation si exceptionnelle avec le monde de la musique et certains de ses génies, interprètes et auteurs.

Il me semble que nous avons des lieux susceptibles d'accueillir un tel projet. Nous allons, par exemple, recevoir prochainement le terrain de l'hôpital de Montreux avec le bâtiment.

Rappelons que notre collègue Jean-Marc Forclaz a déjà demandé d'étudier la possibilité de créer un musée du Jazz sur la parcelle Held, rachetée par la Commune.

Mon postulat propose d'étudier comment financer un musée plus large, embrassant toute l'histoire de la musique à Montreux, et non seulement le Jazz. Il va donc plus loin que le postulat de M. Forclaz, mais il va bien évidemment dans le même sens.

Par ce postulat, je souhaiterais en premier lieu, que la Municipalité analyse combien pourrait coûter un projet en faisant une recherche sur les musées existants et leur coût, notamment quand ils ont pour thématique la musique. Je souhaiterais que la Municipalité analyse aussi quelles pourraient être les ressources de financement.

Enfin, je propose que la Municipalité réunisse des informations déjà existantes, car il y a des études qui existent sur l'impact économique que des centres thématiques ou musées peuvent avoir sur une ville comme la nôtre. Car je m'inquiète de voir les financements publics et privés du Canton de Vaud être investis dans des projets muséaux ailleurs, sans qu'existe un projet pour Montreux.

Afin que Montreux ne rate pas le train des investissements muséaux du 21ème siècle, et afin que le débat s'engage sur la manière de mettre en valeur notre patrimoine historique musical, je demande que mon postulat soit transmis à une commission pour étude et rapport.

Je vous remercie de votre attention ».

La discussion est ouverte sur ce postulat. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Ce postulat sera étudié par une commission qui sera nommée lors de notre prochaine séance.

12 DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ

Comme dans l'enveloppe il n'y a pas eu de réponses à des interpellations, Mme la Présidente enchaîne donc instantanément avec la première interpellation de la soirée, et donne la parole à Mme Catherine Buchet Bulliard.

12.1 Interpellation de Mme Catherine Buchet Bulliard relative à La Loi sur l'Aménagement du territoire (LAT)

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son interpellation :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Je vais parler de la Loi sur l'aménagement du territoire dont vous avez tous lu un article hier.

Hier, le 24 heures titrait "Les préparations pour la LAT commencent par un moratoire". En effet, la période de transition, imposée par Berne, débute et cela veut dire, je cite : « Durant quelques années, des années dites "de transition", l'agrandissement de la zone à bâtir sera proscrit. Cela veut dire que chaque mètre carré colloqué en zone constructible devra être compensé par un autre mètre carré redonné à la nature ». Il est également précisé que les communes qui n'auront pas de quoi compenser sur leur propre sol devront négocier avec d'autres. Et encore plus loin, il est écrit que les cantons devront avoir produit leurs plans directeurs adaptés au plus vite.

Alors que nous sommes en train de finaliser en commission le préavis 31/2013 relatif à l'adoption des modifications apportées au Plan général d'affection que nous nommons (PGA) et qui traite de modifications apportées à l'addenda du plan directeur communal, je pose les questions suivantes à la Municipalité :

- Quelles conséquences ce moratoire ainsi que la production dans les 5 prochaines années du plan directeur cantonal ont-ils sur notre PGA ?
- Cela a-t-il une incidence sur nos travaux actuels et sur la votation imminente de notre PGA?
- Ce moratoire nous pose-t-il des problèmes selon la règle susmentionnée (compensation à la nature) ?
- Il est également fait mention des mesures A11 et A12 qui semblent limiter l'expansion démographique à 15% pour les localités qui ne sont pas des centres, c'est-à-dire des villages, cela remet-il des projets en cause sur notre Commune ou autre?

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité pour ses réponses qui peuvent sans autre être faites sous forme écrite ».

M. le Municipal Christian Neukomm répond que les questions que Mme Catherine Buchet Bulliard posent sont des questions de fond importantes, dont le développement ne peut malheureusement pas être réalisé ce soir.

M. Neukomm la remercie toutefois de lui avoir transmis son interpellation cet après-midi, de manière à pouvoir en référer avec son service de l'urbanisme.

Ce qu'il peut dire à ce stade, c'est qu'en principe il ne devrait pas y avoir d'incidence sur le problème de la mise en place du PGA, parce que au stade de la procédure du PGA, on en est déjà à deux enquêtes publiques, on a déjà fait un grand pas dans la lancée.

Le fait est que pour Montreux, l'exercice de la révision en cours diminue plutôt les zones à bâtir, ce qui va dans le sens malheureusement de l'application de cette LAT, et l'inexistence d'une situation où il serait prévu d'affecter une zone non constructible à une zone à bâtir. On peut prendre l'exemple de la Cour de Chaulin qui est en zone agricole protégée, comme le secteur aval de Sonzier, ainsi que les Grands Prés qui sont déjà en partie affectés à la zone à option.

Par contre le problème qui risque de se poser, c'est quand on aura enfin plié, rangé et mis en place le PGA, il y aura un PGA des Hauts, comme tous le savent, on en a parlé, il est dans le programme de la législature et là évidemment il y aura peut-être d'autres problématiques, dans la mesure où l'on aura bien entendu besoin de compenser des zones constructibles par des zones redonnées à la nature. Le problème risque de se poser, pour la suite des événements, sur la Commune.

Comme le disait M. le Municipal Christian Neukomm, en préambule, on a une réunion que Mme la Cheffe de département a organisée à Aigle, le 19 mai prochain, à laquelle on se rendra afin d'avoir plus de précision, et suite à cette réunion on aura la possibilité de répondre plus précisément.

M. le Municipal Christian Neukomm espère ainsi avoir répondu en partie aux interrogations de Mme l'Interpellatrice.

12.2 Interpellation de M. Patrick Aubort qui a pour titre : « Goût de bouchon à Montreux »

M. Patrick Aubort donne lecture de son interpellation :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de notre dernier Conseil, nous avons accepté à l'unanimité un préavis sur des travaux importants et indispensables à l'Avenue de Belmont pour plus de CHF 2'000'000.00. Cet axe étroit mais non négligeable est l'une des trois possibilités de transit à travers Montreux. L'organisation et l'échelonnement des travaux ont été soigneusement étudiés par le Service des Travaux et la solution la moins dommageable pour les riverains et les usagers a été retenue.

A la mi-avril, nous apprenions par voie de presse l'ampleur du chantier de la rénovation du viaduc aval de Chillon, avec de grands risques de perturbations importantes en cas d'accident sur l'une des quatre voies de circulation bidirectionnelle mises en place sur le viaduc amont.

Mes questions sont :

1) La Municipalité était-elle au courant de l'ampleur de ces travaux autoroutiers ?

2) La Municipalité était-elle consciente des perturbations potentielles sur nos axes routiers montreusiens en cas de fermeture complète du viaduc, par exemple lors d'un accident ? Notamment lors de la fermeture totale ou partielle de l'Avenue de Belmont ?

3) Quels sont les plans d'action que la Municipalité entend mettre en place avec Sécurité Riviera et la Gendarmerie vaudoise pour palier à ce type d'événement ?

4) La Municipalité a-t-elle envisagé de différer les travaux à l'Avenue de Belmont ? Et si ce n'est pas le cas, pourquoi ?

Je vous remercie de m'avoir écouté et d'avance, je remercie la Municipalité pour ses réponses ».

M. le Municipal Christian Neukomm répond très volontiers, au nom de la Municipalité, aux différentes questions que soulève l'interpellation de M. Patrick Aubort.

En ce qui concerne la première question, la Municipalité était au courant, puisque l'on sait tous que ces travaux ne datent pas de hier. Cela fait trois ans que le viaduc, de manière alternée, a subi des travaux de relativement grande importance. Par contre, le dispositif mis en place cette année par l'OFROU n'était pas connu directement de nos services. Cela est une chose qui a un tout petit peu changé.

En ce qui concerne le développement des travaux et des mesures qui ont été prises, M. Christian Neukomm peut donner les informations suivantes :

L'OFROU a donc mis tout en oeuvre pour informer au maximum les utilisateurs et a prévu un système qui réglerait les cas d'incidents ou d'accidents sur ces voies d'autoroute. Le dispositif a un nom de code Délesta 9, et il a été finalisé entre la Gendarmerie vaudoise, l'OFROU et la PCi.

Ainsi, en cas de fermeture nécessaire obligatoire de l'autoroute, la PCi aura pour mission d'intervenir au niveau des sorties de l'autoroute et de convier les automobilistes à emprunter la route du lac, parce que l'on n'a pas énormément de solutions à Montreux pour déplacer des véhicules.

Des moyens importants ont été mis en place, comme on le sait. En tout cas des radars tout le monde en parle, il ne revient donc pas là-dessus.

Il y a des systèmes de détection, par des caméras qui permettent de très rapidement prendre des dispositions, afin d'intervenir sur les lieux d'accidents. Ce système qui a été mis en place, de faire circuler les voitures sur une seule voie, un seul viaduc, a déjà été appliqué en Suisse alémanique, sur d'autres axes autoroutiers importants, avec de bons résultats, sans de grands et de graves problèmes. Il faut quand même rappeler qu'avec ce système, lié aussi à la vitesse relativement faible des véhicules qui est imposée par les indications, les accidents graves qui nécessitent des blocages importants sont peu nombreux, on a souvent à faire à des petits incidents, qui permettent avec le système Délesta9 mis en place, d'intervenir sur la voie opposée, en bloquant spécifiquement une voie pour permettre au service de dépanner et de déplacer les véhicules.

Le principe c'est de laisser les véhicules sur l'autoroute le plus longtemps possible. Ils ont fait appel à des statistiques pour contrôler les risques, et il semble que tous les accidents, comme M. le Municipal Christian Neukomm le disait, sur ce type de tronçon dans ce type d'exercice, amènent en général des statistiques très faibles en termes de probabilité.

Il est évident que les répercussions, à ce stade, et il croit que cela fait deux semaines que l'on travaille avec ce système, sont faibles, voire nulles sur la circulation. Il y a eu deux cas, un camion qui a eu un pneu crevé et une petite touchette la semaine dernière, qui ont nécessité un blocage relativement faible d'une cinquantaine de minutes.

En cas de fermeture de l'autoroute, l'entier du trafic, comme cela a déjà été dit, doit être dévié sur la route du lac. Avec ou sans chantier de Belmont, le problème sera important, parce qu'effectivement il faudra faire se déplacer plus de 60'000 véhicules/jour, sur un axe qui est déjà relativement bien chargé, et ce n'est pas la fermeture ou non de l'Avenue de Belmont qui va changer grand-chose.

M. Christian Neukomm rappelle encore, sur le principe de la mise en place de ce chantier, que 5 semaines sur huit seront effectivement effectuées pendant les vacances scolaires, et que la charge de véhicules est quand même bien moins importante que pendant les périodes normales, avec les activités scolaires normales.

En ce qui concerne les 3 semaines qui seront à la suite de la rentrée scolaire, une circulation alternée, avec une régulation à la palette, sera mise en place en cas de fermeture de l'autoroute, ayant pour but de permettre justement un trafic local pour ne pas engorger encore plus le trafic que le système Délesta 9 va orienter sur la route du Lac.

Cette mesure serait déclenchée par le biais des différentes caméras et autres, relayée par Police Riviera, et un dispositif serait mis immédiatement en place. L'entreprise qui est adjudicatrice des travaux est informée et doit pouvoir réagir.

Cette possibilité de pouvoir mettre cette circulation alternée dans l'urgence ne pourrait être activée évidemment que quand l'entreprise se trouve sur le chantier, puisque les voies d'accès ou de passage seront extrêmement limitées et bien entendu que s'il y a un problème là, ce sera pendant les six jours sur sept, puisque M. le Municipal Christian Neukomm le rappelle, le chantier va se dérouler six jours sur sept, sur des horaires élargis.

En dehors de cela, c'est-à-dire de nuit, en principe le risque d'avoir des gros blocages est quand même un petit peu plus faible, donc la motivation d'enregistrer ou de modifier cela ne serait pas de mise.

Puisqu'il a été demandé la raison pour laquelle la Municipalité avait décidé d'entreprendre ces travaux quand bien même elle savait que les viaducs étaient occupés par des travaux d'une certaine importance, il faut rappeler peut-être que les travaux de l'OFROU, qui ont lieu en ce moment sur la chaussée lac, auront lieu en 2015 sur la chaussée montagne, et que cela reporterait les travaux que l'on doit faire incessamment sur l'Avenue de Belmont en 2016, et que malheureusement la vétusté extrême des conduites, entre autres celles du gaz, et il faut imaginer les risques potentiels d'explosion par exemple, font que l'on ne peut pas raisonnablement prendre le parti de renoncer à ces travaux.

C'est la raison pour laquelle on les maintient, en espérant bien entendu qu'il y ait un minimum d'accidents, avec l'espoir que le système Délesta 9, mis en place, fasse ses preuves de manière correcte.

M. le Municipal Christian Neukomm espère ainsi avoir répondu aux questions de M. Patrick Aubort.

M. Patrick Aubort se déclare satisfait des réponses apportées à son interpellation.

12.3 Interpellation de Mme Susanne Lauber Fürst qui a pour titre : « Bilan et projets d'avenir pour la patinoire synthétique à Montreux ».

Mme Susanne Lauber Fürst donne lecture de son interpellation :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Mon interpellation sera très courte.

Notre Conseil a voté l'année dernière en faveur de l'acquisition et l'exploitation d'une patinoire synthétique. J'ai moi-même passé de très beaux moments sur la patinoire cet hiver avec ma famille et je m'adresse à la Municipalité avec les deux questions suivantes :

1. Quel est le bilan que l'on peut tirer de notre patinoire en sa première année d'exploitation ?
2. Quelles sont les perspectives d'avenir pour cette installation ?

Je remercie par avance la Municipalité pour les réponses qu'elle voudra bien apporter à la présente interpellation ».

M. le Municipal Alain Feissli déclare que si l'interpellation de Mme Susanne Lauber Fürst était courte, il ne va malheureusement pas pouvoir être aussi bref dans sa réponse, puisque la Municipalité avait prévu de déposer une communication lors de la prochaine séance du Conseil, sous forme de bilan. Il précise, à l'attention de Mme la secrétaire du Conseil, qu'il lui remettra ses notes chiffrées, ce qui lui permettra de les introduire dans le procès-verbal et ainsi les Conseillères et Conseillers pourront les retrouver autrement que par les propos qu'il va tenir maintenant.

Par rapport au bilan de la patinoire synthétique, on va dire que c'est globalement un bilan qui est très bon et M. Alain Feissli va le développer un petit peu.

Tout d'abord au niveau du préavis, dire que le préavis s'est bouclé dans le cadre de l'enveloppe financière qui était allouée. On n'a pas eu de mauvaises surprises.

Au sens de l'exploitation, la période d'exploitation a été cette année d'une durée de 15 semaines, soit du 9 janvier au 21 avril dernier. Il rappelle que c'est une patinoire qui fait 20 x 15 mètres, soit 300 m2.

M. le Municipal Alain Feissli en vient maintenant à la fréquentation qui est assez intéressante, qui est basée pour une petite part quand même sur des estimations, puisque des personnes viennent avec leurs propres patins.

On avait estimé que sur la première saison on pourrait raisonnablement louer 3'000 paires de patins, on en a louées 3'147, donc on voit que l'on est dans la cible.

Au niveau des classes, et cela est très important, on a eu un très bon retour au niveau du scolaire, puisque ce ne sont pas moins de 72 classes qui ont fréquenté la patinoire et 17 cours du Sport scolaire facultatif pour un total de 1'357 élèves, cela se rajoute donc à la fréquentation estimée de 5'000 personnes.

Au niveau des recettes, il faut se souvenir que le budget prévoyait des recettes à concurrence de Fr. 15'000.-, et c'est finalement un montant de Fr. 20'412.- qui a été encaissé, donc on est Fr. 5'000.- en-dessus de ce qui était prévu ou estimé dans le cadre du budget de fonctionnement.

La mauvaise nouvelle est un tout petit peu contrebalancée de l'autre côté puisque l'on espérait obtenir une subvention de la Taxe de séjour à concurrence de Fr. 10'000.-, c'est finalement un montant de Fr. 7'500.- qui a été octroyé. On voit que globalement, par rapport aux charges d'exploitation et aux recettes d'exploitation, on est déjà, lors de la première année d'exploitation, mieux que dans le cadre du préavis.

Le déficit d'exploitation, à charge de la Commune, va représenter à peu près Fr. 10'000.- pour plus de 6'300 personnes qui ont fréquenté cet outil, si l'on compte le scolaire. Donc c'est vraiment un ratio que l'on peut qualifier d'économique.

Sans vouloir naturellement opposer les genres, mais juste pour faire une comparaison qui vaut ce qu'elle vaut, ce n'est pas de l'arithmétique à la " Bonzon", mais c'est malgré tout une comparaison qui est intéressante de prendre en parallèle, et bien si l'on prend l'exemple des Prévondes, petite installation, c'est aujourd'hui un déficit de Fr. 10'000.- pour 664 usagers, pour la dernière saison qui a été prise en compte. Si on prend, dans les plus gros montants, pour les Téléskis de Caux, Jaman et Naye, c'est Fr. 700'000.- de déficit à la charge de la Commune, pour 6'000 usagers. La piscine de la Maladaire, qui est le plus gros morceau, c'est 1,3 million de déficit pour 166'000 usagers.

Donc on voit que si l'on fait un peut ce ratio déficit en franc par usager, et bien l'opération patinoire a été une très bonne opération.

Au niveau du bilan plus subjectif que l'on peut faire, mais naturellement qui est fondé sur les échanges que les exploitants ont eus en permanence avec les usagers, on peut dire que globalement les usagers ont été très contents et particulièrement les classes qui ont pu profiter gratuitement de cette infrastructure.

La gratuité de l'entrée, c'est quelque chose que la clientèle apprécie énormément, puisque, M. le Municipal Alain Feissli le rappelle, si l'on vient avec ses patins, on rentre sur la patinoire et il n'y a pas de finance d'entrée, seule la location des patins était payante.

Ce que les usagers disent également, c'est que le lieu d'implantation est un lieu absolument extraordinaire, idéal, au centre ville, couvert, il y a les parkings, il y a les transports publics, il y a les établissements publics, il y a les commerces et finalement les familles profitent également de faire leur shoping à Montreux pendant que les juniors vont s'éclater un moment à la patinoire, cela a été très souvent relevé.

Au niveau des remarques peut-être un peu moins positives que l'on a eues au niveau de l'exploitation, il n'y en a pas beaucoup fort heureusement, celle qui revient d'une manière très forte, très significative et qui méritera que l'on s'y penche, c'est la taille, soit 300m2, ce qui est beaucoup mais en même temps c'est très peu. Beaucoup d'utilisateurs disent que cette patinoire est juste un peu trop petite et c'est dommage.

Alors naturellement, compte tenu de la configuration des lieux, on ne peut pas avoir une plus grande largeur, puisqu'elle reste au maximum à 15 mètres entre deux colonnes du Marché couvert, mais il y a une possibilité de pouvoir étendre un tout petit peu la longueur, avec un risque avéré de conflit potentiel avec le marché hebdomadaire. C'est une pesée d'intérêts que l'on aura à faire prochainement.

Un petit nombre de personnes demandent pourquoi n'a-t-on pas choisi de la vraie glace ? Et lorsque l'on explique le ratio du coût de l'exploitation qui est 8 à 10 fois plus élevé avec de la vraie glace, et bien les gens le comprennent et, en parallèle, relèvent le côté écologique de la solution qui a été mise en place à Montreux.

Puis le dernier point que M. le Municipal Alain Feissli croit intéressant de mettre en avant, c'est les retours positifs que l'on a eus dans les médias. On a recensé dans la presse une dizaine d'articles. Il y a eu trois émissions de radio et de télévision en direct, plusieurs interviews sur place, donc un excellent retour de la part des médias. Voilà pour la partie bilan objective et subjective.

M. le Municipal Alain Feissli aimerait encore dire deux mots sur les perspectives d' avenir de la patinoire. Naturellement, dans les perspectives d'avenir, il y a l'ouverture en 2015, programmée également début janvier, car on n'a pas le choix par rapport à la date d'ouverture, puisqu'il s'agit de pouvoir tenir compte du temps de démontage du Marché de Noël. Il profite pour remercier les organisateurs du Marché de Noël qui mettent tout en œuvre, et on en est parfaitement conscient, pour libérer cette surface au plus vite.

Quelque chose d'un petit peu nouveau dans l'analyse, c'est une fermeture de la patinoire qui sera programmée vraisemblablement à fin mars 2015, puisque l'on s'est rendu compte que la fréquentation, dans la période d'avril, était très confidentielle, y compris pour le scolaire.

Dès que les beaux jours reviennent, dès que l'on a passé Pâques, ou que l'on s'en approche un petit peu, comme Pâques était très tard cette année, on vit un peu le même syndrome que sur les pistes de ski, il n'y a plus grand monde qui s'intéresse aux sports de glisse. A partir du mois d'avril, on est plutôt petites fleurs, trottinettes, rollers et autres sports, mais on laisse un petit peu tomber les sports de glisse. Vraisemblablement, on va donc devoir adapter une fermeture à fin mars.

Le fournisseur, ça c'est un élément assez intéressant aussi, dit que dans ses expériences à lui, et partout où ce type d'infrastructure a été installé, on constate généralement, à partir de la 2ème année, encore une hausse de la fréquentation, puisque l'effet domino, l'effet bouche à oreille fonctionne. Une très bonne fréquentation cet hiver, si la prochaine est encore meilleure, M. le Municipal Alain Feissli croit que l'on peut s'en réjouir, puisque naturellement cela permet aussi de diminuer encore un petit peu les coûts résiduels à la charge du contribuable.

Chose réjouissante, les écoles qui ont tenté l'expérience cette année, d'une manière assez massive, se réjouissent et ont d'ores et déjà annoncé le plaisir qu'elles auraient à revenir l'année prochaine. Donc le rendez-vous est pris avec les scolaires et idem avec le Sport scolaire facultatif, où là également, les organisateurs ont d'ores et déjà annoncé qu'ils souhaitaient revenir l'année prochaine.

Finalement, le dernier point que M. Alain Feissli pose d'une manière tout à fait prospective, la Municipalité n'en a pas débattu, elle en débattra dans le cadre de la procédure budgétaire 2015, cas échéant la Commission des Finances et le Conseil en débattront, c'est effectivement la possibilité, qui existe aujourd'hui, d'agrandir de 150m2, donc d'agrandir de 10 mètres cette patinoire dans le sens de la longueur. Le coût reste relativement modeste, puisque l'ensemble de l'infrastructure est là, ce serait environ Fr. 60'000.- pour agrandir de ces fameux 150m2 supplémentaires. Mais c'est là un débat qui aura lieu dans le cadre du collège municipal, le cas échéant que le Conseil aura dans le cadre de la procédure budgétaire.

De son avis personnel, et de l'avis des exploitants, la demande de la clientèle est suffisamment forte en tout cas pour que l'on se pose la question de cette opportunité.

M. le Municipal Alain Feissli a été un peu long, mais il croit que cela valait la peine de communiquer l'ensemble de ces éléments. Il remercie pour l'occasion qui lui a été donnée de le faire et comme promis il donnera ses notes à Mme la secrétaire, afin que tout le détail se retrouve dans le procès-verbal.

Mme Susanne Lauber Fürst est satisfaite des réponses à son interpellation.

13. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

La discussion est ouverte.

M. Olivier Blanc promet qu'il va être plus bref que son préopinant. Il annonce que Pro Vélo Riviera, qui est l'Association régionale pour les intérêts des cyclistes, organise le mercredi 14 mai à 20h00 à la Maison Visinand, une conférence-débat sur deux aspects de la politique en matière de mobilité douce à Montreux.

Mme Jacqueline Pellet parlera de la mise en place d'un plan de mobilité scolaire et M. Caleb Walther de la politique en matière d'aménagements cyclistes.

C'est une conférence publique et tous sont cordialement invités.

La discussion continue.

M. Gilles Marco intervient à propos de sa plainte officielle contre M. le Syndic Laurent Wehrli. Les propos que tient M. Gilles Marco étant calomnieux, et donc inadmissibles, Mme la Présidente Irina Gote interrompt M. Gilles Marco et lui demande fermement, à plusieurs reprises de bien vouloir regagner sa place, car il dépasse les bornes. Ce dernier ne se pliant pas à la demande de Mme la Présidente, elle sollicite l'aide de M. le répondant de proximité de Police Riviera, afin qu'il fasse asseoir M. Gilles Marco. Le micro ayant été coupé, M. Gilles Marco finit par obtempérer.

La discussion continue.

M. François Pochon rappelle que Montreux accueillera, le 24 mai prochain, l'Union des Communes Vaudoises. Pour les invités, il y aura des manifestations le matin de 09h00 à 11h30, ensuite il y aura un apéritif suivi d'un repas. Pour le moment, il a 11 personnes inscrites, alors qu'il y a une grosse quinzaine de manifestations, pour lesquelles il faut accompagner les invités, donc il apprécierait s'il y a encore 5 à 10 personnes qui pouvaient s'annoncer pour le samedi matin 24 mai.

Pour ceux qui se sont déjà inscrits, il n'y a pas de problème, M. François Pochon les informera exactement du déroulement de la matinée, le but étant de juste accompagner les gens lors de ces visites.

Mme la Présidente remercie M. François Pochon et prie toutes les personnes intéressées de bien vouloir s'inscrire auprès de lui.

La discussion continue.

M. le Municipal Alain Feissli déclare qu'il sera beaucoup plus bref que tout à l'heure. Il donne l'information suivante, qu'on l'a prié de bien vouloir transmettre, à savoir que le Montreux Volley Masters se déroule dans le cadre de la salle omnisports du Pierrier lors de la semaine de l'Ascension, et le Montreux Volley Masters le prie d'informer que deux billets par personne seront à disposition à la table présidentielle à l'issue de ce Conseil, pour la soirée du vendredi 30 mai, qui verra à 16h30 le match Russie – Suisse, à 18h30 Japon – Allemagne et à 21h00 la République dominicaine contre les USA.

La discussion continue.

M. Florian Despond, sans vouloir rajouter de l'huile sur le feu, déclare que le postulat de M. Gilles Marco demande la révocation des élus, il se demande par conséquent s'il n'y a pas un conflit d'intérêt à ce que les élus eux-mêmes siègent dans la commission. Il laissera le Bureau y réfléchir.

Mme la Présidente Irina Gote remercie M. Florian Despond pour cette requête et déclare que le Bureau se mettra au travail tout prochainement.

La discussion continue.

M. Patrick Aubort rappelle, que comme indiqué sur les panneaux lumineux de Montreux, un Coffre-ouvert se déroulera à Chailly le samedi 17 mai.

La discussion est toujours ouverte. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme la Présidente donne à son tour un certain nombre d'informations. Elle rappelle que la prochaine séance de notre Conseil a été fixée au 18 juin prochain. Elle aura lieu à 18h00 sous le Clos de la Foire à Brent, et cette séance sera suivie d'un repas, et de la traditionnelle partie récréative avec les discours de la Présidente et des Présidents de groupes

Elle prie, toutes et tous, de bien vouloir transmettre leurs interventions à notre secrétaire, cela l'aiderait comme toujours énormément.

Dernière information, aujourd'hui et demain se tient à Montreux l'exposition « Caress the World ». Vous êtes toutes et tous invités à vous rendre dans les deux galeries du Palace, à savoir la Janus Gallery et la Marthaler Gallery, ainsi que dans les jardins du Palace pour la découvrir.

Mme la Présidente Irina Gote souhaite à tous un bon retour dans leur foyer et lève la séance à 22h30.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

La Présidente:	La secrétaire:
Irina Gote	Charlotte Chevallier

Annexes: 5 correspondances